



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/1-2000

ISBN 0-660-61355-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

AAAC

RAPPORT SUR LE RENDEMENT 1999-2000



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lyle Vanclief', written over a horizontal line.

LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ET
MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

RAPPORT SUR LE RENDEMENT 1999-2000

TABLER DES MATIERES

| | |
|---|----|
| PARTIE I | |
| Message du ministre | 5 |
| Message du secrétaire d'État | 7 |
| PARTIE II | |
| Aperçu du Ministère | 8 |
| Notre mandat | 8 |
| Nos engagements | 8 |
| Notre équipe | 9 |
| Revue de l'année | 10 |
| PARTIE III | |
| Secteurs d'activité d'AAC | 13 |
| Objectifs et domaines de résultats clés | 13 |
| Réalisations par secteur d'activité | 15 |
| Croissance des marchés | 15 |
| Objectif du secteur d'activité | 15 |
| Partenaires stratégiques | 15 |
| Revue de l'année | 16 |
| Innovations pour un avenir durable | 20 |
| Objectif du secteur d'activité | 20 |
| Partenaires stratégiques | 20 |
| Revue de l'année | 21 |
| Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales | 26 |
| Objectif du secteur d'activité | 26 |
| Partenaires stratégiques | 26 |
| Revue de l'année | 27 |
| Initiative du Partenariat rural canadien (PRC) | 32 |
| Saine gestion du Ministère | 34 |
| Objectif du secteur d'activité | 34 |
| Contexte opérationnel | 34 |
| Revue de l'année | 34 |

RAPPORT SUR LE RENDEMENT 1999-2000

PARTIE IV

| | |
|--|-----------|
| Information financière | 38 |
| Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés | 39 |
| Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | 40 |
| Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | 41 |
| Tableau 4. Recettes disponibles | 42 |
| Tableau 5. Recettes non disponibles | 42 |
| Tableau 6. Paiements législatifs | 42 |
| Tableau 7. Paiements de transfert | 43 |
| Tableau 8. Projets d'immobilisations par secteur d'activité | 46 |
| Tableau 9. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains | 47 |
| Tableau 10. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel | 48 |
| | |
| Information supplémentaire | 49 |
| Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) | 49 |
| Commission canadienne des grains | 52 |
| Conseil national des produits agricoles | 56 |
| | |
| Rapport global | |
| Stratégie de développement durable | 60 |
| | |
| Rapports législatifs annuels | 63 |
| <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> | 63 |
| <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> | 72 |
| <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> | 74 |
| | |
| Information supplémentaire | 75 |
| | |
| Sondage auprès des lecteurs | 77 |

MESSAGE DU MINISTRE

« Ensemble, nous construisons une industrie centrée sur le consommateur, novatrice, sensible à l'environnement et prospère. »



C'est un très grand plaisir pour moi de présenter à mes collègues parlementaires et aux Canadiens le rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 1999-2000.

Cette dernière année a été marquée par de nombreuses réalisations. Cependant, compte tenu des difficultés qu'elle a aussi apportées aux agriculteurs aux prises avec la baisse des prix et des conditions climatiques imprévisibles, notre réalisation la plus durable sera peut-être la nouvelle entente cadre pluriannuelle sur la protection du revenu agricole, que j'ai signée avec mes homologues provinciaux en juillet dernier. Grâce aux assises jetées en 1999, nous avons élaboré une entente qui marque le début d'une nouvelle ère en matière d'aide à l'agriculture. Cette entente constitue une approche nationale à la fois cohérente, coordonnée et suffisamment souple pour offrir aux agriculteurs un éventail d'outils de gestion du risque adaptés à leur production et à leur région.

Cependant, nous ne sommes pas au bout de nos peines. La conception et la mise au point de programmes de sécurité du revenu agricole sont des processus évolutifs. Les agriculteurs sont en effet le pilier d'une industrie en mutation, et les outils dont ils ont besoin pour réussir doivent évoluer avec eux. Je m'engage donc fermement à faire en sorte que nous comblions ces besoins.

Cette dernière année s'est aussi révélée particulièrement critique pour le commerce. En avril 1999, après des mois de préparation et de consultations fructueuses, des représentants de tous les segments de cette industrie diversifiée ont rencontré les politiciens et fonctionnaires fédéraux et provinciaux à Ottawa pour établir une position commerciale forte et unifiée en prévision des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture, qui se déroulent présentement. Grâce au consensus forgé à la rencontre d'Ottawa, le Canada prend les devants en exerçant des pressions pour rendre les règles du jeu plus équitables, afin que nos agriculteurs puissent non seulement survivre, mais aussi se démarquer sur la scène économique mondiale.

Pendant ce temps, je me suis aussi affairé à soutenir des alliances par l'entremise d'autres réseaux. Je rencontre en effet régulièrement les représentants de nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. Tout récemment, j'ai reçu mes collègues du Groupe de Cairns à Banff, en Alberta, dans le cadre des discussions que nous tenons régulièrement sur les moyens que nous entendons prendre pour réduire de manière significative et permanente les subventions à l'exportation des produits agricoles.

Nos exportations de produits agricoles et agroalimentaires ont dépassé les vingt milliards de dollars l'an dernier. De plus, ici même au pays, les Canadiens ont acheté pour plus de 100 milliards de dollars de ces produits. Notre industrie possède le savoir-faire et la technologie pour créer des produits répondant aux exigences des consommateurs au Canada et dans le monde entier. Pour nous assurer un essor durable et nous permettre de demeurer concurrentiels, les scientifiques oeuvrant à Agriculture et Agroalimentaire Canada collaborent avec nos partenaires sectoriels. En fait, grâce au Programme de partage des frais pour l'investissement, près de 900 projets de recherche ont pu être exécutés pendant l'exercice 1999-2000.

La force de notre recherche est l'un des facteurs qui font du secteur agricole et agroalimentaire l'un des piliers de notre économie. Actuellement, l'industrie emploie un Canadien sur sept et contribue plus de 8 p. cent du produit intérieur brut — et ses possibilités de croissance commerciale sont immenses. Le secteur est aussi le fer de lance de l'économie dans bon nombre de nos collectivités rurales. L'engagement de ce gouvernement à l'égard des Canadiens vivant en milieu rural est bien connu — et j'ai l'honneur de coordonner les projets du gouvernement fédéral visant le Canada rural, en plus d'assumer mes responsabilités comme ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. En août dernier, le Premier ministre a jugé bon de renforcer l'équipe fédérale chargée de ce dossier en nommant mon collègue Andy Mitchell au poste de secrétaire d'État au Développement rural. Nous collaborons depuis pour aider les Canadiens en milieu rural à relever les défis auxquels ils sont confrontés et à saisir les occasions de préparer l'avenir.

De nos jours, un certain nombre de facteurs de changement clés, notamment le commerce électronique, l'environnement, la mondialisation et les avancées dans le domaine des sciences de la vie, sont autant d'éléments qui façonnent en profondeur l'avenir des collectivités rurales et de l'industrie agricole et agroalimentaire. De leur côté, les consommateurs exigent des garanties que leurs aliments sont sains, de grande qualité et produits dans le respect de l'environnement. Les tendances à la consommation révèlent un regain d'intérêt pour une alimentation qui contribue à une santé optimale, et nous observons également un mariage révolutionnaire de la santé, de la science et de l'agriculture pour la fabrication de certains produits, comme les aliments enrichis et les aliments fonctionnels. De plus, notre capacité à appliquer la technologie de façons tout à fait inusitées — pour préserver l'environnement, améliorer la santé et augmenter la productivité — incite le secteur à transcender ses frontières traditionnelles et à forger de nouveaux partenariats.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'engage donc à aider l'industrie à surmonter l'adversité, à cerner et saisir les nouvelles possibilités et à contribuer encore à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. Le rapport ci-inclus décrit en détails les activités lancées par le Ministère dans cette optique au cours de la dernière année. Ensemble, nous construisons une industrie centrée sur le consommateur, innovatrice, sensible à l'environnement et prospère.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la coordination des affaires rurales,

Lyle Vanclief



MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'année écoulée a été une période occupée et excitante pour le développement rural, et je suis très heureux de décrire les progrès du gouvernement du Canada dans le dossier rural.

Mon objectif, qui est aussi celui du gouvernement du Canada, est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens des régions rurales et éloignées du pays. Nous nous employons à assurer un avenir prometteur au Canada rural et à ses citoyens, un avenir qui inclut des collectivités dynamiques et une base de ressources durables qui contribuent à notre identité et à notre prospérité nationales. Les citoyens ruraux sont plus que nos partenaires dans la réalisation de notre objectif : ce sont eux qui nous montrent la voie.

En mai 1999, le ministre Vanclief et moi avons fixé les objectifs lorsque nous avons annoncé le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural. Dans ce document, nous énonçons la vision du Canada rural qu'entretient le gouvernement. Cette vision s'articule autour de 11 domaines d'action prioritaires, cernés par les Canadiens des régions rurales eux-mêmes. Ces domaines sont, entre autres, la diversification économique, le développement du leadership et le renforcement des capacités communautaires, l'accès aux ressources financières, l'accès aux programmes et services fédéraux, et sept autres.

Au cours de la dernière année, nous avons, par un effort concerté, placé ces 11 domaines prioritaires au coeur de nos activités. L'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien, qui a financé plus de 70 projets de développement communautaire dans le pays, apporte un soutien aux projets qui touchent à l'un ou à plusieurs de ces secteurs prioritaires. Par exemple, en matière de développement de leadership et de renforcement des capacités communautaires, nous avons financé un projet au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest qui formait les résidents locaux à s'adonner à des activités non lucratives et bénévoles et à les gérer. Pour faciliter la diversification économique, nous avons financé un projet qui aide les habitants des petites collectivités autochtones isolées à apprendre l'utilisation de l'ordinateur, de l'Internet et des technologies des télécommunications.

Les priorités des Canadiens ruraux ont aussi guidé les autres activités que nous avons entreprises l'an dernier. Le programme des expositions rurales, qui a visité des foires dans l'ensemble du pays, et la publication « Votre guide des programmes et services du gouvernement du Canada » ont répondu aux besoins d'information sur le gouvernement fédéral manifestés par les Canadiens des régions rurales. Ce guide, qui présente les principaux programmes et services fédéraux, a été distribué à 2,3 millions de foyers ruraux au Canada. Le programme de recherche rurale, dans des bulletins publiés conjointement avec Statistique Canada, porte, entre autres, sur la diversification économique et l'accès aux priorités des ressources financières.

Ce ne sont là que quelques-unes des actions précises que nous avons prises face aux préoccupations et aux priorités des Canadiens des régions rurales. Cependant, en ma qualité de secrétaire d'État au Développement rural, j'ai pour rôle non seulement de m'assurer que le gouvernement du Canada applique des mesures précises pour prendre en charge les besoins ruraux, mais aussi de veiller à ce que tous les ministères et organismes fédéraux tiennent compte des dossiers ruraux quand ils élaborent ou modifient des politiques ou des programmes destinés à tous les Canadiens.

Je suis particulièrement fier des efforts collectifs du gouvernement décrits dans le budget fédéral de 2000 au profit des Canadiens des régions rurales. À titre d'exemples, je citerai le Programme d'aide au développement des collectivités, le Programme des infrastructures et le Programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies. Nous cherchons également des façons dont les coopératives pourraient aider à relever des défis et à prendre en charge les priorités dans toutes les parties du pays.

Le Canada rural constitue les assises sur lesquelles repose un grand pan de notre richesse économique. C'est un lieu doté d'une énergie et d'une ingéniosité inépuisables. C'est un mode de vie, aux traditions exceptionnelles et à la structure sociale particulière. C'est notre passé — notre présent — et notre avenir. En tant que secrétaire d'État au Développement rural, je continuerai à écouter les Canadiens des régions rurales, à travailler avec eux et à les servir. Ensemble, nous veillerons à ce que le Canada rural demeure au haut de la liste des priorités du gouvernement et nous nous appliquerons à élaborer des stratégies pour le soutenir et le renforcer au XXI^e siècle. C'est vous qui me dictez mon plan d'action.

Le secrétaire d'État au Développement rural
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario),
Andy Mitchell

APERÇU DU MINISTÈRE

Le *Rapport sur le rendement* 1999-2000 rend compte des réalisations du Ministère face aux attentes en matière de résultats prévus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP). Il fait rapport sur les réalisations et les engagements pris envers les Canadiens dans notre RPP de 1999-2000, disponible à l'adresse <http://www.agr.ca/rpp/aafc99f.pdf>.

En plus d'exposer le mandat, la structure organisationnelle et les engagements d'AAC envers les Canadiens, la Partie II de ce rapport examine certains dossiers qui ont eu des répercussions sur AAC au cours de la période couverte. Cet examen sert en quelque sorte de cadre à l'analyse de notre rendement et permet de mieux comprendre les relations grandissantes entre les activités ministérielles et les événements nationaux et internationaux. La Partie III du rapport comprend des renseignements détaillés et une analyse du rendement de chaque secteur d'activité. Pour finir, la Partie IV présente de l'information financière détaillée et des documents supplémentaires liés au portefeuille d'AAC.

Notre mandat

Le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada facilite le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en élaborant à son intention les politiques et les programmes que le gouvernement fédéral est le plus apte à exécuter. L'objectif global est, d'une part, d'aider le secteur à apporter une contribution maximale à la réalisation des objectifs économiques et environnementaux du Canada et à assurer un approvisionnement en aliments sains et de grande qualité, et, d'autre part, à conserver les assises solides du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que des collectivités rurales.

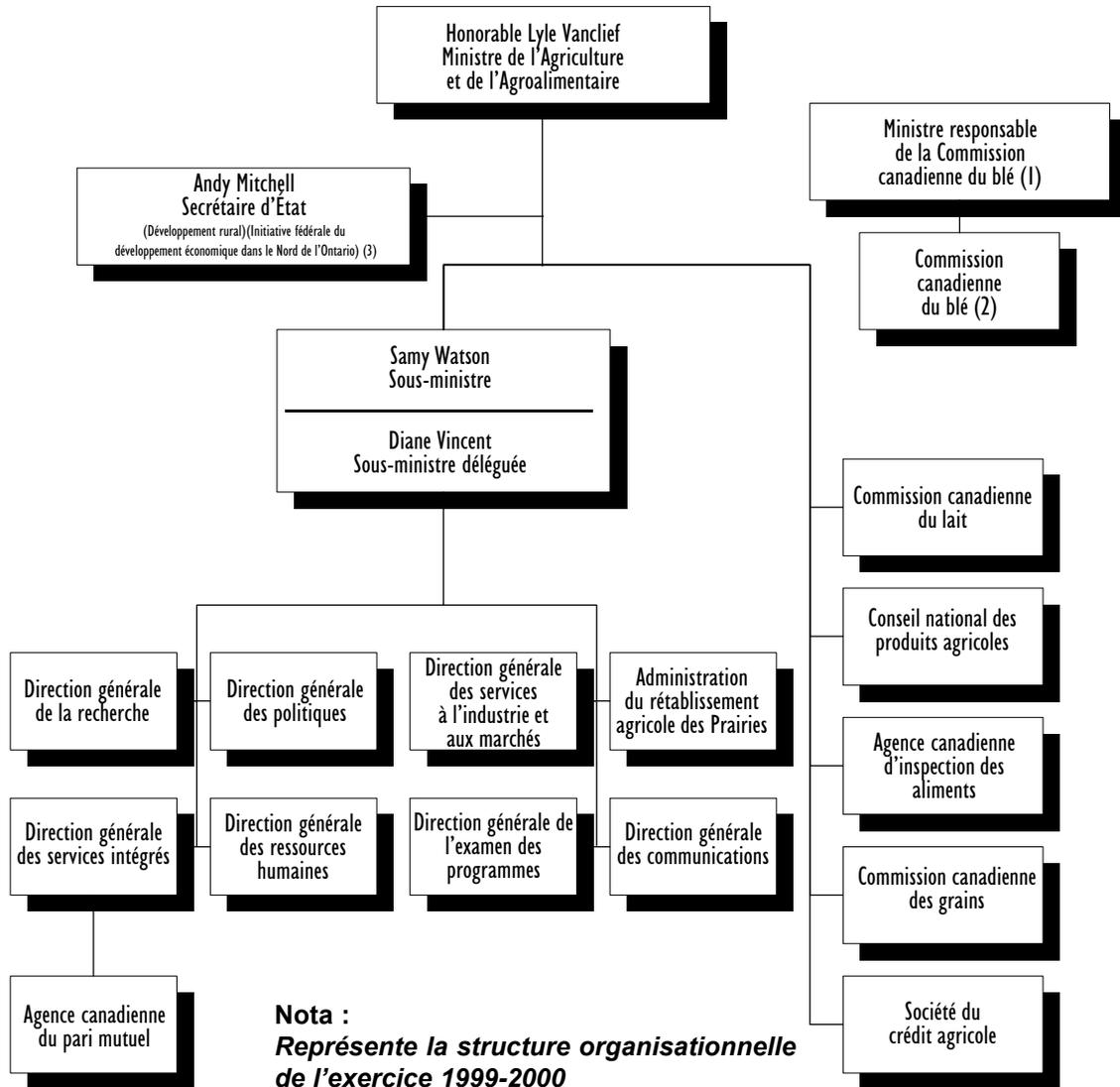
Nos engagements

Dans l'ensemble du pays et dans les missions commerciales à l'étranger, des spécialistes d'AAC sont au service des producteurs et des transformateurs, des grossistes et des distributeurs, des détaillants et des consommateurs canadiens. Pour promouvoir la prospérité du secteur, le Ministère s'efforce de mettre en place des politiques, des programmes et des services qui se traduisent en des aliments sains et nutritifs, offerts à prix raisonnables aux consommateurs. Misant sur l'objectif global du mandat, toutes les activités ministérielles sont articulées sur quatre engagements clés :

- promouvoir et aider un secteur agricole et agroalimentaire durable, rentable, compétitif, axé sur les marchés;
- veiller à ce que le secteur soit respectueux de l'environnement;
- promouvoir les dimensions économiques, sociales et environnementales de nos collectivités rurales;
- promouvoir la science et l'utilisation de l'innovation.

En 1999-2000, AAC s'est employé à respecter ces engagements par le truchement de quatre secteurs d'activité : croissance des marchés; innovations pour un avenir durable; fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales; saine gestion du Ministère.

NOTRE ÉQUIPE



Nota :

1. L'honorable Ralph Goodale est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.
2. La Commission canadienne du blé ne fait pas partie du portefeuille.
3. Le Cabinet du secrétaire d'État est financé conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Industrie Canada.

REVUE DE L'ANNÉE

Les défis et les succès n'ont pas manqué à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) au cours de l'exercice financier 1999-2000. Une nouvelle ronde de négociations internationales sur l'agriculture a débuté. On a élaboré un système complet de protection du revenu agricole sur lequel les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture se sont entendus. Un rapport sur la viabilité environnementale de l'agriculture canadienne a révélé que le secteur a fait des progrès importants en matière de protection de l'environnement. Ce sont là quelques dossiers sur lesquels AAC s'est penché avec application, de concert avec les provinces et des partenaires de l'industrie, afin de fournir au secteur agricole et agroalimentaire les outils dont il a besoin pour relever des défis et tirer parti de nouvelles possibilités, tant au pays qu'à l'étranger.

Commerce mondial

Au mois d'août 1999, le Canada a annoncé sa position de négociation initiale en vue des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture. Cette position de négociation initiale a été arrêtée après deux ans de consultations étendues auprès des Canadiens, notamment des représentants du secteur et des provinces, et elle tient compte des intérêts commerciaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien dans son ensemble, pour toutes les productions et les régions. La position unifiée réclame l'uniformisation des règles du commerce international :

- en éliminant complètement les subventions à l'exportation;
- en réduisant le plus possible les mesures internes de soutien à la production de tous genres et celles ayant un effet de distorsion sur le commerce;
- en améliorant de façon réelle et substantielle l'accès au marché pour tous les produits agroalimentaires;
- en préservant nos propres systèmes de mise en marché ordonnée, comme la Commission canadienne du blé et la gestion de l'offre.

La conférence de l'OMC à Seattle n'a pas permis de lancer une nouvelle ronde de pourparlers sur le commerce mondial, mais on a fait des progrès importants dans le domaine de l'agriculture. Les négociations de l'OMC sur l'agriculture ont débuté à Genève au mois de mars 2000, ce qui a permis au Canada d'énoncer ses objectifs et de continuer à défendre sa position de négociation.

Croissance des marchés

Les exportations agroalimentaires canadiennes ont de nouveau franchi la barre des 20 milliards de dollars en 1999. AAC a continué de faire des pressions pour améliorer l'accès aux marchés.

Au mois d'août 1999, le ministre Vanclief a dirigé une mission au Brésil, au Costa Rica et en Argentine. Dans ce dernier pays, il a assisté à une réunion du Groupe de Cairns où il a présenté la position de négociation du Canada devant l'OMC et visité le premier pavillon canadien à la foire alimentaire SIAL-MERCOSUR 1999. Le 30 septembre 1999, le ministre Vanclief a accueilli les ministres de l'Agriculture des cinq nations les plus actives sur les marchés agricoles à la réunion de Quint à Montréal. Au mois de novembre 1999, le ministre a dirigé une mission en Italie où il a signé un protocole d'entente canado-italien permettant de mener des projets de recherche conjoints et d'échanger de l'information sur la recherche en sciences et technologies agroalimentaires.

Les missions commerciales à l'étranger, notamment les missions d'acheteurs, comme Accès Asie, et les foires commerciales au cours de l'exercice 1999-2000 ont permis à AAC de continuer à ouvrir des débouchés sur les marchés intérieurs et d'exportation et d'accroître les investissements dans le secteur. Un vaste programme de promotion de la vente au détail et des services alimentaires, dont le prix du Concours culinaire canadien au Japon, a moussé encore l'image des produits alimentaires canadiens à l'étranger. Les exportations agroalimentaires canadiennes ont maintenu le rythme en 1999, tandis que

les exportations agricoles américaines ont chuté de 8,4 % sur la même période. De plus, le Canada a devancé les États-Unis et est devenu le plus grand exportateur de porc au monde. AAC possède de solides acquis et devrait exploiter sa réputation internationale d'excellence pour viser un succès encore plus grand sur les marchés mondiaux l'an prochain.

Revenu agricole

Quelques producteurs canadiens restent aux prises avec diverses difficultés, comme le faible prix des denrées, des conditions climatiques défavorables et, par conséquent, des baisses de revenu considérables. Pour répondre à cette situation, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser pour 2000 et 2001 435 millions de dollars de plus en aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole. En outre, on a apporté plusieurs modifications au Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) en 1999 pour qu'il soit plus sensible aux besoins des producteurs.

En même temps, le gouvernement a reconnu que les agriculteurs ont besoin de la stabilité qu'un programme de protection du revenu à plus long terme leur procure. Au mois de mars 2000, après plusieurs mois de discussion, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont conclu un accord sur les programmes de protection du revenu. En vertu de l'accord signé au mois de juillet 2000, le gouvernement fédéral injectera jusqu'à 3,3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans un programme national de protection du revenu agricole et les provinces verseront jusqu'à 2,2 milliards de dollars. L'accord cadre sur la gestion du risque en agriculture, comme on l'appelle, donnera aux agriculteurs la certitude qu'ils peuvent planifier avec confiance et tirer parti de nouveaux débouchés.

Recherche

Une étude menée au cours de l'exercice 1999-2000 montre que l'investissement public dans la recherche et le développement de cultures fourragères rapportent des dividendes nets. L'étude a révélé qu'entre 1971 et 1998 le rendement des investissements dans la recherche et le développement des fourrages se situe entre 5,2 % et 8,5 %. Le rapport coûts/avantages de cet investissement va de 1,3 à 2,6 pour 1. Il s'agit de la quatrième d'une série d'études commandées par AAC depuis 1995. Les autres études portaient sur le blé, la pomme de terre et le porc.

Programme de partage des frais pour l'investissement

Créé en 1994-1995, le Programme de partage des frais pour l'investissement (PTFI) d'AAC demeure un moyen efficace d'accroître les investissements dans la recherche agroalimentaire. Des projets concertés, financés conjointement par le Ministère et le secteur, permettent de transférer efficacement les priorités de recherche et la technologie des laboratoires de l'État au secteur, en fonction des demandes du marché.

Dans l'exercice 1999-2000, près de 900 projets de recherche se sont déroulés dans le cadre du PTFI. Le Ministère et ses partenaires ont investi environ 60 millions de dollars dans le programme. Entre autres réussites, mentionnons les variétés de blé recherchées dans le marché international des pâtes; un procédé de séchage des canneberges qui adoucit et préserve la saveur et la couleur du fruit; et des produits et procédés d'alimentation du bétail qui améliorent la digestion et la nutrition.

Environnement

Au mois de février 2000, AAC a publié *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le projet d'indicateurs agroenvironnementaux*, un rapport important sur ce que le secteur fait pour préserver l'environnement. Le rapport montre qu'on a fait des progrès considérables, plus particulièrement pour les pratiques de gestion du sol, mais qu'il faut faire plus. Au moyen d'une série d'indicateurs de rendement, le rapport aide à repérer les défis qu'il reste à relever.

De plus, pour aider le Canada à atteindre l'objectif fixé dans le protocole de Kyoto de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport au niveau de 1990, AAC a engagé 4 millions de dollars sur quatre ans dans l'Initiative de financement pour le changement climatique et 465 000 \$ dans l'Initiative de transfert d'habiletés et d'informations relatives au changement climatique. Si la première initiative s'adresse au milieu scientifique, la seconde est destinée à aider les agriculteurs à reconnaître les meilleures pratiques de gestion rentables pouvant contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le financement de ces initiatives provient du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), un programme permanent de 60 millions de dollars par an destiné à aider le secteur et les collectivités rurales à s'adapter et à innover pour suivre l'évolution de la nouvelle économie mondiale.

Fonds canadien d'adaptation et de développement rural

Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) demeure un élément important de l'approche du gouvernement du Canada visant à favoriser le développement du secteur agricole et agroalimentaire et des collectivités rurales. Le programme met l'accent sur six priorités : la recherche et l'innovation; le renforcement des capacités des ressources humaines; le développement durable; la salubrité et la qualité des aliments; l'exploitation de débouchés; et le développement rural. Au cours de l'exercice 1999-2000, le FCADR a financé 19 projets et initiatives nationaux et soutenu le financement de projets par l'intermédiaire de 13 conseils d'adaptation régionaux.

Développement rural

Au mois d'août 1999, le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement envers les Canadiens vivant dans les régions rurales en nommant un secrétaire d'État au Développement rural. De plus, le Dialogue rural, une discussion permanente entre le gouvernement du Canada et les Canadiens ruraux, se poursuit par le truchement d'un groupe de discussion en ligne sur l'Internet et d'activités régionales.

L'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien est une autre manifestation de l'engagement du gouvernement du Canada envers le Canada rural. Financée à raison de 3 millions de dollars par an sur quatre ans, l'initiative vise à aider les collectivités rurales à mettre au point de nouvelles approches et pratiques pour relever leurs défis et régler leurs préoccupations. En 1999, l'initiative a appuyé 71 projets pilotes.

Travailler pour les Canadiens et avec eux

Tout au long de 1999-2000, AAC a continué à inviter les Canadiens à participer au choix de buts et objectifs et à l'élaboration de politiques et de programmes. Plus particulièrement, AAC a sollicité le point de vue de la population canadienne dans les domaines suivants :

- élaboration d'une politique du revenu agricole à long terme,
- préparatifs en vue des négociations de l'OMC à Seattle,
- élaboration de projets pilotes du PRC,
- approche d'AAC à la réforme de la réglementation.

Nous avons accompli des progrès considérables dans tous ces domaines au cours de la période à l'étude, mais il reste beaucoup à faire. Au cours des exercices à venir, AAC continuera de travailler avec les Canadiens pour assurer à long terme la richesse et la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire, la salubrité des aliments et un environnement sain.

SECTEURS D'ACTIVITÉ D'AAC

Objectifs et domaines de résultats clés

Comme tous les ministères fédéraux, nous devons montrer clairement comment et dans quels domaines notre travail se traduit par des résultats. À cette fin, AAC a établi quatre secteurs d'activité qui définissent de façon précise où nous investirons nos énergies et comment nous atteindrons nos buts. La section suivante du rapport présente les secteurs d'activité d'AAC :

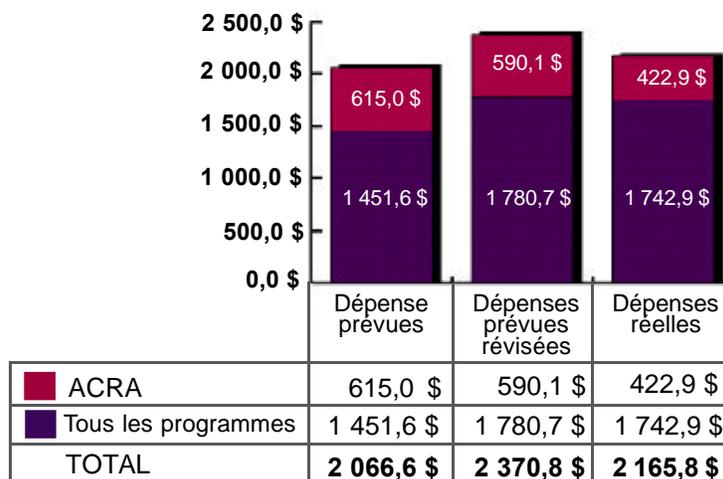
- croissance des marchés;
- innovations pour un avenir durable;
- fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales;
- saine gestion du Ministère.

Nous présentons dans la troisième partie du rapport un résumé de chaque secteur d'activité ainsi que les objectifs et domaines de résultats clés qui s'y rattachent. Nous fournissons aussi des renseignements plus détaillés du rendement relatif de chaque secteur d'activité au cours du dernier exercice financier. Cependant, cette section ne renferme pas de détails sur les plans opérationnels ni les activités. Le lecteur qui souhaiterait obtenir plus d'information trouvera une liste des sites Internet pertinents dans la section traitant de chaque secteur d'activité.

Ressources

La principale différence entre nos dépenses prévues et nos dépenses prévues révisées est due à une contribution ponctuelle d'urgence de 240 millions à la Saskatchewan et au Manitoba qui n'était pas prévue quand nous avons mis au point le Rapport sur les plans et les priorités. La différence entre nos dépenses prévues révisées et nos dépenses réelles tient surtout au fait que nous avons transféré 167,2 millions de dollars de dépenses prévues dans l'exercice financier 2000-2001 pour le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA).

Dépenses d'AAC en 1999-2000
(en millions de dollars)



SECTEURS D'ACTIVITÉ D'AAC



Croissance des marchés

L'objectif du secteur d'activité **Croissance des marchés** consiste à collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires pour garantir et améliorer l'accès aux marchés; permettre au secteur agricole et agroalimentaire de profiter des possibilités qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agricoles transformés; accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur. Les domaines de résultats clés comprennent :

- *accès aux marchés* : accès accru et plus sûr aux marchés internationaux et réduction des obstacles au commerce intérieur;
- *développement des marchés* : contribution aux ventes accrues de produits agricoles et agroalimentaires canadiens;
- *investissement* : contribution à une capacité accrue d'approvisionnement de produits agricoles et agroalimentaires canadiens concurrentiels à l'échelle internationale.



Innovations pour un avenir durable

L'objectif du secteur d'activité **Innovations pour un avenir durable** consiste à collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires à appuyer les efforts déployés par le secteur pour élaborer et offrir des produits et procédés concurrentiels dans le respect de l'environnement. Les domaines de résultats clés comprennent :

- *innovation* : développement, disponibilité et adoption accrues de produits, procédés et pratiques qui contribuent à la compétitivité et au respect de l'environnement;
- *utilisation durable des ressources* : adoption et utilisation accrues de systèmes de gestion du sol et de l'eau durables qui assurent une plus grande sécurité économique;
- *politiques et prise de décisions intégrées* : intégration des aspects environnementaux et économiques dans les décisions ministérielles, sectorielles, communautaires et individuelles.



Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales

L'objectif du secteur d'activité **Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales** consiste à élaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales. Les domaines de résultats clés comprennent :

- *cadre stratégique* : un cadre stratégique pour le secteur agroalimentaire qui lui permet de réagir aux possibilités nouvelles et de s'adapter à l'économie changeante;
- *économie rurale* : un Canada rural mieux outillé pour exploiter toutes ses possibilités;
- *coopératives* : un cadre stratégique fédéral qui appuie le développement de coopératives.



Saine gestion du Ministère

L'objectif du secteur d'activité **Saine gestion du Ministère** consiste à fournir au Ministère la capacité et les services de soutien nécessaires pour obtenir des résultats pour le secteur et la population canadienne d'une façon saine. Les domaines de résultats clés de ce secteur d'activité représentent collectivement une manifestation visible d'un fonctionnement ministériel conforme aux principes d'une saine gestion, notamment :

- *une orientation ministérielle partagée* : qui guide les orientations de la planification stratégique, opérationnelle et financière au Ministère;
- *une organisation comptant sur un personnel motivé, représentatif et très productif* : fonctionnant dans un environnement renouvelé, revitalisé et productif;
- *les bons outils et un milieu de travail stimulant* : incluant des services techniques et de soutien en informatique, la planification des immobilisations, les installations et les services de sécurité;
- *une organisation qui encourage l'amélioration continue* : un résultat qui se définit et se mesure par des mécanismes d'évaluation du rendement et de reddition de comptes.

RÉALISATIONS

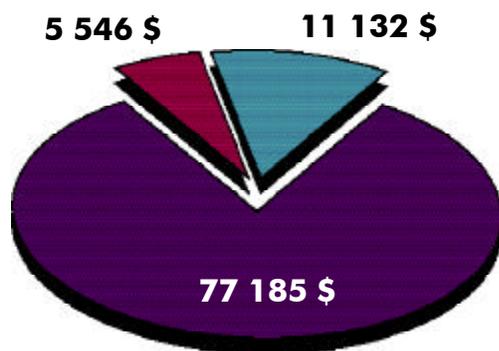
par secteur d'activité



Objectif du secteur d'activité

Garantir et améliorer l'accès aux marchés; permettre au secteur agricole et agroalimentaire de profiter des possibilités qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agricoles transformés; accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur.

Nos trois domaines de résultats clés pour ce secteur d'activité sont : **accès aux marchés, développement des marchés et investissements.**



DÉPENSES PAR DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS (en milliers de dollars)

- Accès aux marchés
- Développement des marchés
- Investissements

CROISSANCE DES MARCHÉS

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

| MINISTÈRE | PORTEFEUILLE | EXTÉRIEUR |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Direction générale des services à l'industrie et aux marchés• Direction générale des politiques | <ul style="list-style-type: none">• Agence canadienne d'inspection des aliments• Commission canadienne du blé• Commission canadienne des grains• Société du crédit agricole• Commission canadienne du lait• Conseil national des produits agricoles | <ul style="list-style-type: none">• Autres ministères fédéraux et agences régionales• Gouvernements provinciaux• Partenaires de l'industrie |

1999-2000 REVUE DE L'ANNÉE

ACCÈS AUX MARCHÉS

Nos stratégies

- Négocier des ententes commerciales.
- Lever les obstacles au commerce intérieur et international.
- Faire progresser les intérêts canadiens dans le cadre des activités des organismes internationaux.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

**Réduction des
obstacles au
commerce intérieur
et international**

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Les consultations étendues qu'AAC a menées auprès du secteur agricole et agroalimentaire et des provinces du Canada ont permis d'établir une position de négociation solide, crédible et unifiée en vue des négociations de l'OMC, en cours, portant sur l'agriculture.
- AAC et ses partenaires ont mené des négociations bilatérales fructueuses entre le Canada et la Chine et signé un accord relatif à l'accession de la Chine à l'OMC, ce qui crée de nouvelles possibilités pour les exportateurs canadiens. Les négociations relatives à l'accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange se poursuivent afin de régler quelques points en suspens. Les négociations relatives aux questions agricoles ont pris fin au mois de juin 2000.
- AAC et ses partenaires ont réussi à éliminer les grandes menaces qui pesaient sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis en contrant les mesures commerciales imposées par les É.-U. (mesures de compensation) qui avaient haussé les droits à l'importation sur les porcs vivants et qui auraient fait augmenter de façon considérable les droits relatifs aux bovins de boucherie vivants. Ces victoires ont protégé les exportations actuelles évaluées à 1,1 milliard de dollars pour les bovins de boucherie et à 337 millions de dollars pour les porcs en 1999.
- Les rapports permanents que le Canada entretient avec d'autres pays et au sein d'organismes internationaux, plus particulièrement face à d'autres intervenants majeurs comme les États-Unis, l'Union européenne et le groupe de Cairns continuent de renforcer l'influence du Canada dans les négociations commerciales internationales. Par exemple, en collaboration avec ses collègues du groupe de Cairns, le Canada a réussi à faire de l'élimination des subventions aux exportations agricoles une grande priorité dans la prochaine ronde des négociations de l'OMC.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les Canadiens dépenseront plus de 100 milliards de dollars en produits alimentaires et agricoles en 2000-2001. Nos clients internationaux achèteront près de 22 milliards de dollars de plus de produits agricoles et agro-alimentaires canadiens.

Indicateurs de rendement

VOLUME DE L'ACCÈS AUX NOUVEAUX MARCHÉS

Projections de l'industrie — Résultat important : L'accession de la Chine à l'OMC

| Marché accessible (tonnes) | 1999 | 2005 |
|----------------------------|-------|--------|
| Viande rouge | 3 460 | 56 000 |

MESURES COMMERCIALES DES É.-U. DÉFAITES

Résultat important : La sauvegarde de notre accès au marché américain

| | | |
|------------------------|-----------------|-------------------------|
| Marché accessible 1999 | Bovins à viande | 1,1 milliard de dollars |
| | Porcs | 337 millions de dollars |

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Nos stratégies

- Coordonner une approche stratégique de partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie pour développer les marchés extérieurs.
- Fournir des programmes et des services ayant pour objet de stimuler la croissance sur les marchés intérieurs et extérieurs pour les produits et les entreprises.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Plus d'entreprises et de produits agroalimentaires prêts à s'approprier une plus grande part du marché.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- La participation canadienne à des foires et missions commerciales internationales importantes a rehaussé l'image du Canada à titre de fournisseur fiable de produits agricoles et agroalimentaires d'excellente qualité. Par exemple, grâce à ses mesures de recrutement, AAC a aidé des clients à tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent des foires commerciales.
- Le Service d'exportation agroalimentaire (SEA) d'AAC fournit des services et de l'information en matière de commercialisation à un plus grand nombre de clients. En 1999, les visites quotidiennes au site Web ont augmenté de 158 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, on a répondu à plus de 3 600 demandes d'information et d'analyse en matière de commercialisation et fourni des renseignements analytiques sur les marchés à 2 500 entreprises agroalimentaires par le truchement de notre service de réponse automatique par télécopieur (FaxBack).
- AAC a aussi exécuté 145 projets à l'échelle nationale dans le cadre du programme Commerce agroalimentaire 2000 (dont 43 dans les régions).

LE SAVIEZ-VOUS?

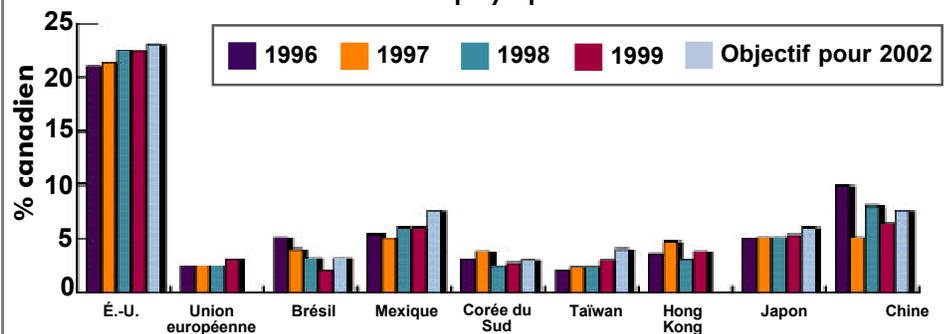
- Les 20 exposants canadiens ayant participé à FoodEx 2000 à Tokyo estiment leurs ventes à plus de 3 millions de dollars.
- Les 60 exposants canadiens au salon de l'alimentation ANUGA 1999 en Allemagne estiment leurs ventes nettes à 12,8 millions de dollars.

- Les interventions d'AAC ont contribué à l'augmentation des exportations de produits transformés l'an dernier (de 48 % à 52 %) en proportion des exportations totales, vers l'objectif de 60 % de nos exportations agricoles et agroalimentaires fixé par le Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire pour 2005.
- Notre approche stratégique de partenariat entre le fédéral, les provinces et l'industrie en vue du développement des marchés d'exportation a permis d'élaborer des plans stratégiques globaux et coordonnés entre le fédéral et les provinces qui reflètent les besoins de l'industrie et les réalités économiques des marchés prioritaires et naissants.

Indicateurs de rendement

- La part canadienne des marchés prioritaires augmente en valeur pécuniaire grâce au volume des nouveaux débouchés commerciaux et les capacités d'approvisionnement augmentent là où AAC investit ses ressources pour aider les exportateurs canadiens à accroître leur part du marché. Une augmentation nette globale modeste est prévue dans tous les marchés pour l'an 2002, comme il est illustré dans le tableau.

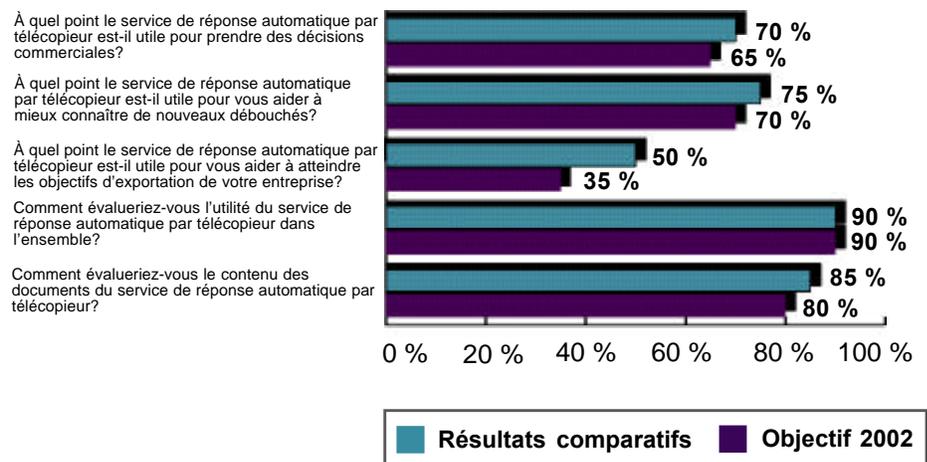
Part canadienne des importations agroalimentaires des pays prioritaires



- Le taux de satisfaction globale par rapport au Service d'exportation agroalimentaire fourni aux clients du secteur agricole et agroalimentaire par le truchement de son service de réponse automatique par télécopieur s'établit à 90 % comme en témoigne le tableau renfermant les résultats du sondage auprès des clients.

Satisfaction des clients du Service d'exportation agroalimentaire face au service de réponse automatique par télécopieur

(% des clients qui l'ont trouvé utile)



Source : Sondage sur le service de réponse automatique par télécopieur

INVESTISSEMENT

Nos stratégies

- Coordonner une approche stratégique en matière d'investissement dans le secteur agricole et agroalimentaire du Canada avec d'autres paliers de gouvernement.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Faire mieux connaître le Canada comme une destination d'investissement privilégiée. Accroître le nombre des investissements appuyés par AAC.

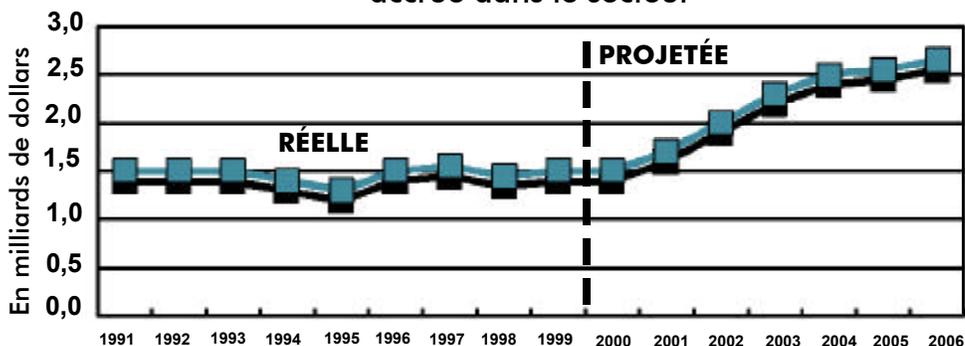
Points saillants du rendement en 1999-2000

- Dans le cadre de la stratégie fédérale-provinciale d'investissements agroalimentaires, divers paliers de gouvernement collaborent à des activités conjointes, par exemple promouvoir le Canada comme destination d'investissement à des foires commerciales et mettre en oeuvre un programme de « démystification » pour s'attaquer aux idées fausses concernant l'investissement au Canada.
- On a créé des alliances stratégiques en coordonnant et exécutant des stratégies nationales et des missions internationales. AAC a aussi fourni un soutien financier et consultatif au Réseau canadien des aliments fonctionnels pour élaborer un plan stratégique visant à améliorer la santé humaine grâce au développement d'un secteur rentable et à vocation scientifique des aliments fonctionnels et des nutraceutiques.

Indicateur de rendement

- Comme nous le voyons dans le graphique, l'investissement annuel dans l'industrie des aliments et des breuvages a été stable autour de 1,5 milliard de dollars depuis 1991, mais nous avons fixé un objectif de 2,5 milliards de dollars d'ici 2005 (c.-à-d. une augmentation annuelle d'environ 10 %). Nous suivons actuellement le nombre et la valeur des indices dans l'industrie des aliments et des breuvages. Des données non scientifiques nous portent à croire que la connaissance et l'accessibilité générales du secteur agricole et agroalimentaire ont augmenté, de même que sa capacité à offrir des produits concurrentiels sur les marchés internationaux. Nous avons grandement besoin d'autres analyses des investissements pour assurer l'orientation globale et la possibilité de mesurer nos progrès et de cibler nos résultats pour appuyer l'objectif d'accroître les investissements.

Valeur des investissements dans l'industrie des aliments et breuvages et possibilités de production accrue dans le secteur

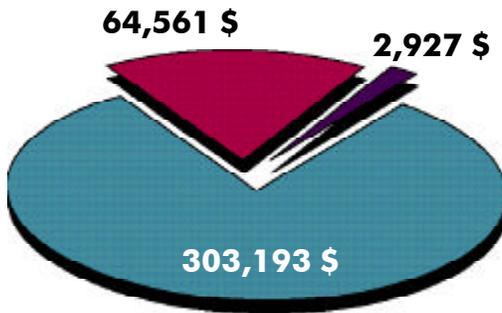




Objectif du secteur d'activité

Collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires à appuyer les efforts déployés par le secteur agricole et agroalimentaire pour élaborer et offrir des produits et procédés concurrentiels dans le respect de l'environnement.

Nos trois domaines de résultats clés pour ce secteur d'activité sont : **innovation**, **utilisation durable des ressources** et **politiques et prise de décisions intégrées**.



DÉPENSES PAR DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS (en milliers de dollars)

- Innovation
- Utilisation durable des ressources
- Politiques et prise de décisions intégrées

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

| MINISTÈRE | PORTEFEUILLE | EXTÉRIEUR |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Direction générale de la recherche • Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) • Direction générale des politiques — Bureau de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Agence canadienne d'inspection des aliments | <ul style="list-style-type: none"> • Comité des sous-ministres adjoints sur la science et la technologie • Conseil consultatif sur la science et la technologie • Conseil de la science et de la technologie • Conseil de recherches agroalimentaires du Canada • Comité consultatif de la Direction générale de la recherche • Autres ministères fédéraux • Administrations provinciales • Secteur privé • Groupes agricoles • Universités • Autres pays |

1999-2000 REVUE DE L'ANNÉE

INNOVATION

Nos stratégies

- Accroître nos efforts pour préserver le sol, l'eau et l'air et protéger nos ressources génétiques.
- Améliorer les cultures actuelles et en développer de nouvelles.
- Se pencher sur des préoccupations concernant le bien-être des animaux et l'environnement, les méthodes de production nouvelles, la productivité, la qualité, la sécurité et le coût de production.
- Mettre au point de nouveaux aliments à valeur ajoutée, des aliments fonctionnels et des produits non alimentaires.
- Accroître le niveau de recherche concertée entre tous les partenaires.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits qui contribuent à la compétitivité et à la viabilité environnementales du secteur agricole et agroalimentaire.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Nous avons dépassé nos attentes en développant trois variétés de soya à haute teneur en protéines. Ces cultivars de soya supérieurs de catégorie alimentaire ont été commercialisés en collaboration avec des producteurs de semences canadiens et ils renforceront la position concurrentielle du Canada comme exportateur de soya de catégorie alimentaire et de première qualité vers le marché asiatique.
- La brûlure de l'épi peut anéantir une récolte complète quand les conditions sont propices. Elle attaque non seulement le blé mais le maïs et l'orge. La maladie a coûté très cher aux producteurs au cours des quelques dernières années, les pertes s'élevant à 10 % dans certaines provinces. Le contrôle de la brûlure de l'épi à l'échelle nationale rapporterait des dividendes économiques annuels évalués à plus de 100 millions de dollars. Les recherches vont bon train et l'homologation d'une variété expérimentale résistante est en cours. Avec nos partenaires de l'industrie, nous continuons à développer la résistance à la brûlure de l'épi dans toutes nos cultures céréalières. Pour plus d'information, visitez le <http://res2.agr.ca/winnipeg/factsht.html> .
- Même si l'agriculture primaire est responsable d'environ 10 % des gaz à effet de serre au Canada, l'adoption généralisée de pratiques de conservation du sol représenterait jusqu'à 16 % de la solution pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada. Des activités de recherche et des liens consolidés avec les cinq autres ministères des Ressources naturelles et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont fait en sorte qu'AAC se mérite une grande reconnaissance, au pays et à l'étranger, comme chef de file de la recherche sur la conservation du sol, les

LE SAVIEZ-VOUS?

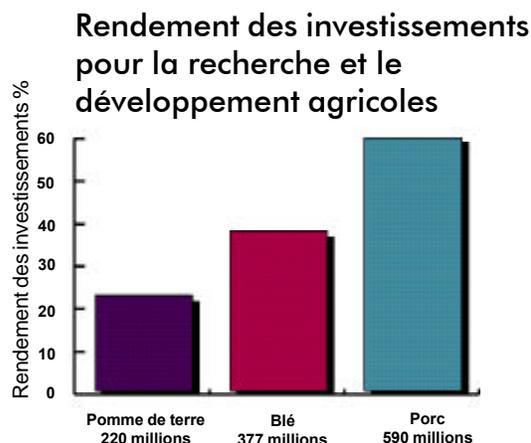
Le tabac est une plante idéale pour la recherche transgénique puisqu'il offre une sécurité biologique dans un contexte agricole. Il s'agit d'une culture non alimentaire qui ne survit pas à l'hiver et qui n'a aucune parenté avec les plantes indigènes du Sud de l'Ontario. On peut récolter des protéines précieuses produites dans les feuilles des plants avant qu'ils fleurissent. Une telle protéine, l'interleukine-10 (HIL-10), fait l'objet de recherches en guise de traitement de nombreuses maladies, dont la maladie de Crohn. Pour plus d'information, visitez le site : <http://www.agr.ca/cb/news/1999/N90629ac.html>

gaz à effet de serre et les techniques connexes de mesure et de vérification. Notre contribution à la présentation récente d'un rapport au Groupe international d'experts sur l'évolution du climat concluait que la capacité potentielle de stockage global du Canada est suffisante pour compenser pratiquement nos objectifs de réduction des émissions globales établis dans l'accord de Kyoto.

- Grâce à 17 millions de dollars de financement additionnel destiné à la recherche génomique au cours des trois prochaines années, AAC a mis sur pied des équipes de recherche génomique à travers le Canada afin d'isoler des gènes permettant d'améliorer l'adaptation et la résistance aux parasites du canola, du blé, du maïs et du soya. Nos chercheurs sont aussi à l'affût de gènes pouvant accroître la valeur de ces cultures importantes.
- Le Canada offre l'un des climats d'investissement les plus attrayants au monde et les entreprises canadiennes peuvent profiter de programmes de financement efficaces et concurrentiels. Le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) égale les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement agricoles. Les crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement figurent parmi les plus attrayants des pays du G8. En conjonction avec le Programme de partage des frais pour l'investissement, une entreprise peut couvrir ainsi jusqu'aux deux tiers de son investissement. Industrie Canada et le Conseil national de recherches du Canada offrent deux programmes, Partenariats technologiques Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle, qui complètent le PPFI puisqu'ils fournissent des contributions remboursables pour soutenir les étapes de perfectionnement de la recherche et du développement. Pour plus d'information, visitez <http://www.agr.ca/progser/rdmie.html>
- Commerce agroalimentaire 2000 (CA 2000) d'AAC offre un financement de contrepartie pour élaborer des stratégies d'exportation. La création d'emplois et la production de revenus sont des critères importants de ce programme à frais partagés.

Indicateur de rendement

- Nous avons exécuté plusieurs études sur l'effet des activités de recherche et développement sur le secteur agricole et agroalimentaire, et elles constituent un excellent indicateur de notre rendement. Nous avons exécuté des études détaillées sur le rendement des investissements pour la pomme de terre, le blé, le porc et les fourrages. Le diagramme ci-dessous montre que les bénéfices annuels que l'économie canadienne tire chaque année de la recherche sur le blé (377 millions de dollars) dépassent à eux seuls les dépenses annuelles habituelles de toutes nos activités de recherche et développement.



ÉTUDE SUR LE RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS — RÉSULTATS SOMMAIRES

| Étude | Pomme de terre | Blé | Porc | Fourrages |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Rendement des investissements | 28 % | 34 % | 53,1 % | 5,2-8,5 % |
| Bénéfice NET/an | 220 millions \$ | 377 millions \$ | 590 millions \$ | N/D |

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Nos stratégies

- Protéger la diversité biologique des pâturages régis par l'ARAP.
- Fournir de nouvelles sources fiables d'eau salubre aux résidants et aux entreprises des Prairies.
- Protéger les terres, remettre en état des habitats fauniques et accroître la fixation du carbone en distribuant des jeunes plants de brise-vent et en poursuivant des recherches sur les espèces d'arbres à croissance rapide.
- Promouvoir l'amélioration de la qualité de l'eau en élaborant et diffusant des lignes directrices concernant l'aération des sources d'eau superficielles.
- Faire mieux comprendre la gestion des fumiers, le contrôle de l'érosion et la gestion des zones riveraines en élaborant des documents d'information et en les distribuant aux producteurs agricoles.

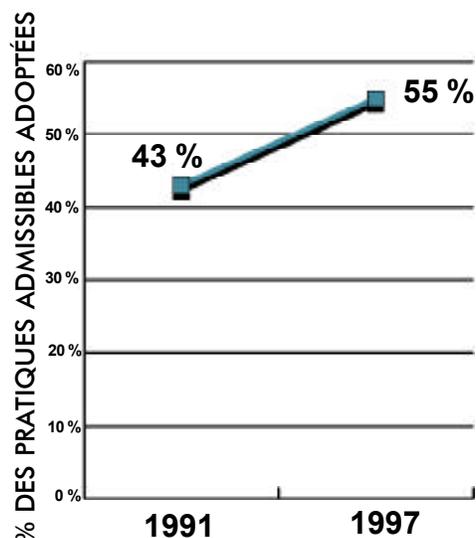
**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Adoption accrue de méthodes de production préservant le sol, l'eau et l'air.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Après des études sur la diversité biologique dans le sud-ouest de la Saskatchewan, Saskatchewan Environment & Resource Management (SERM) a reconnu que les 1,2 million d'hectares du système des pâturages communautaires comprend une partie des plus grands et des plus sains herbages indigènes de la province. SERM et la Direction générale du rétablissement agricole des Prairies d'AAC ont signé un protocole d'entente au mois de février 1997, d'une durée de cinq ans, en vue d'inscrire tous les pâturages collectifs de la Saskatchewan dans le Réseau des zones représentatives. Le protocole d'entente reconnaît l'engagement d'AAC à la gestion durable des grands pâturages libres et le fait que le pacage du bétail est un outil de gestion efficace de l'écosystème. Des travaux similaires sont en cours au Manitoba.
- L'eau superficielle retenue dans des étangs-réservoirs constitue une source d'eau importante pour les résidants des Prairies. L'aération maintient une concentration suffisante d'oxygène dans l'eau, ce qui améliore la qualité de l'approvisionnement en eau. Les essais en laboratoire et sur le terrain visant à déterminer l'efficacité de divers équipements d'aération disponibles dans le commerce ont abouti à l'élaboration d'une norme de conception pour aérer les étangs-réservoirs des Prairies. Par suite de ces études, on a produit trois fiches d'information qu'on a distribuées à plus de 3 000 résidants ruraux. Elles sont disponibles sur le site Web d'AAC (www.agr.ca/pfra/water/wqualite.htm).

CHANGEMENTS DANS L'ADOPTION DES PRATIQUES DURABLES PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES



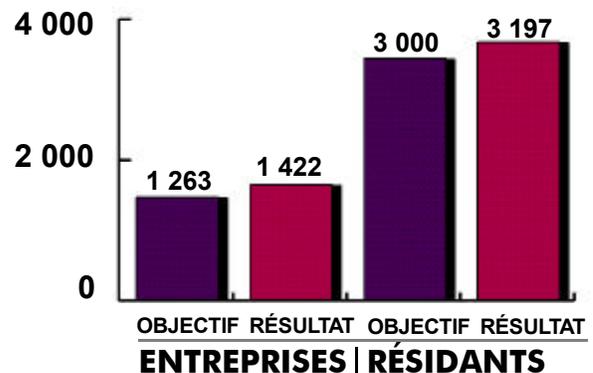
- Au cours de ses cent ans d'histoire, le Centre des brise-vent de l'ARAP a fourni un demi-milliard d'arbres et d'arbustes aux producteurs agricoles des Prairies. En plus de protéger le sol contre l'érosion, les brise-vent fixent le carbone et aident ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En vertu du protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire ses GES de 6 % d'ici 2012 par rapport au niveau de référence de 1990. Cette année, l'ARAP a produit et distribué assez de végétaux pour protéger 24 000 hectares de terres agricoles et remettre en état 325 hectares d'habitat faunique. On estime que les jeunes plants distribués au cours de la saison d'expédition 1999 ont un potentiel de fixation de 488 000 tonnes de carbone d'ici 2049 (c.-à-d. sur 50 ans).
- AAC a participé avec des fonctionnaires du Manitoba à la surveillance des effets de l'agriculture sur la qualité de l'eau dans l'aquifère du delta de la rivière Assiniboine. Ce programme de contrôle permanent ne détecte qu'à l'occasion et de façon non récurrente des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines, les mesures montrant toujours des concentrations bien en deçà des normes applicables à la qualité de l'eau potable. De plus, les contrôles ont révélé que, dans les conditions actuelles, la teneur en nitrate des eaux souterraines est relativement stable. Des expériences récentes menées au Centre de diversification de l'irrigation Canada-Saskatchewan ont permis de conclure qu'on peut réduire les coûts énergétiques de l'irrigation par pivot central jusqu'à 50 % et améliorer considérablement l'efficacité des arrosages en utilisant des techniques de pulvérisation basse.

Indicateur de rendement

- Amélioration de l'approvisionnement en eau et de la qualité de l'eau pour le secteur agricole et agroalimentaire reflétant le mandat de l'ARAP de se concentrer dans les Prairies sur la gestion des rares sources d'eau.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Nombre des résidents et des entreprises des Prairies rurales qui viennent d'être branchés au réseau d'alimentation en eau



POLITIQUES ET PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES

Nos stratégies

- Mettre en oeuvre intégralement la stratégie d'AAC relative à la biodiversité.
- Établir une stratégie sectorielle pour donner suite aux engagements du protocole de Kyoto dans le cadre de la Table de concertation sur les changements climatiques en agriculture et en agroalimentaire pour aider le secteur à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre en oeuvre intégralement la stratégie triennale d'AAC « L'agriculture en harmonie avec la nature : une stratégie de développement durable ».
- En collaboration avec le Conseil canadien du porc, réaliser un projet national d'évaluation et de transfert des technologies dont l'objet est d'améliorer l'accès du secteur porcin à de meilleures technologies de gestion de l'environnement.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

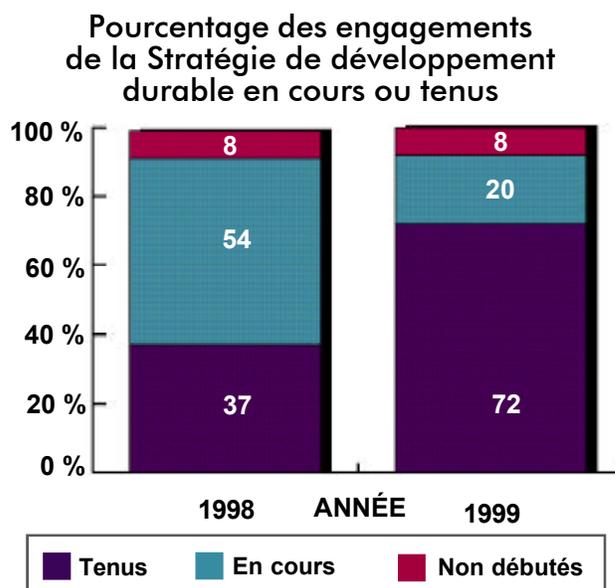
Adhésion aux principes du développement durable qui s'appliquent à tous les ministères fédéraux.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le projet d'indicateurs agroenvironnementaux* présente une nouvelle série d'outils, des indicateurs agroenvironnementaux, pour aider à guider le secteur agricole primaire du Canada et à en évaluer la performance environnementale. Il est le fruit d'une collaboration de six ans au cours de laquelle de nombreux chercheurs ont participé à des travaux et un comité consultatif composé des principaux intervenants agricoles et non agricoles (organisations agricoles, organismes scientifiques, groupes de conservation, ministères provinciaux de l'Agriculture et d'autres) a joué un rôle actif dans l'élaboration du rapport. Ce document conclut que des progrès importants ont été accomplis, plus particulièrement pour ce qui concerne la conservation des ressources des sols.
- Le bromure de méthyle, employé surtout par le secteur agricole et agroalimentaire, a été classé parmi les substances appauvrissant la couche d'ozone dans le protocole de Montréal. Des projets de recherche et de démonstration exécutés conjointement par AAC, d'autres ministères fédéraux et l'industrie ont aidé le secteur à réduire sa consommation de bromure de méthyle au Canada d'environ 40 %.
- Environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada sont attribuables aux activités agricoles. Lors de l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en oeuvre sur le changement climatique, on a chargé une table de concertation de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'examiner des solutions pour réduire les émissions de GES du secteur. De nombreux partenaires d'AAC ont contribué aux travaux de la Table, dont des groupes de l'industrie, des ONG, des universitaires et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Après 16 mois de recherche et de délibérations, les membres de la Table ont publié un « Rapport sur les options » au mois de février 2000 qui renferme une série de 11 recommandations sur la façon de créer un environnement favorisant une réduction nette des GES dans le secteur agricole à un coût minimal pour le secteur et l'économie canadienne en général.
- Le Ministère est à mi-parcours de son plan d'action triennal visant à exécuter la Stratégie de développement durable (SDD). Nous sommes en voie d'atteindre certains objectifs de la SDD. Nous avons aidé à faire mieux comprendre les pratiques de développement durable dans le secteur; nous avons fait la promotion d'une gestion écologique des ressources au sein du secteur; nous avons fourni de nombreuses solutions novatrices afin d'atténuer les effets des activités agricoles à la ferme et à l'extérieur de la ferme; et nous avons tenté d'informer l'industrie sur les débouchés que créent la mise en marché et le commerce de produits respectueux de l'environnement.

Indicateur de rendement

- Comme nous le voyons dans le graphique, le pourcentage des engagements découlant de la Stratégie de développement durable que nous avons tenus entre 1998 et 1999 a augmenté. Nous avons rempli ou nous sommes en voie de remplir 99 % des engagements que nous avons pris dans la SDD.



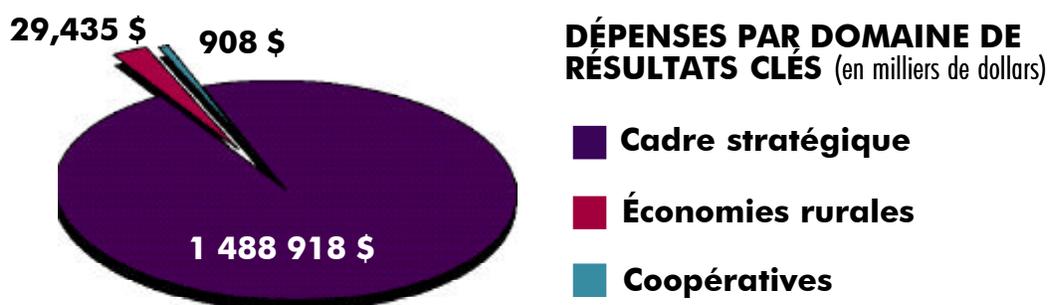


FONDATION SOLIDE, POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

Objectif du secteur d'activité

Collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur, tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales.

Nos trois domaines de résultats clés pour ce secteur d'activité sont : **Cadre stratégique** (stabilisation du revenu agricole et gestion du risque; renouvellement de la stratégie d'aide à l'adaptation; réglementation des marchés; élaboration et analyse de politiques), **Économies rurales** et **Coopératives**.



PARTENAIRES STRATÉGIQUES

| MINISTÈRE | PORTEFEUILLE | EXTÉRIEUR |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Direction générale des politiques• Administration du rétablissement agricole des Prairies | <ul style="list-style-type: none">• Agence canadienne d'inspection des aliments• Commission canadienne du lait• Société du crédit agricole• Commission canadienne des grains• Commission canadienne du blé• Conseil national des produits agricoles | <ul style="list-style-type: none">• Autres ministères fédéraux• Gouvernements provinciaux• Organismes provinciaux de protection du revenu• Établissements financiers• Universités• Associations coopératives• Groupes agricoles• Organismes agricoles internationaux• Canadiens ruraux |

1999-2000 REVUE DE L'ANNÉE

STABILISATION DU REVENU AGRICOLE ET GESTION DU RISQUE

Nos stratégies

- De concert avec les provinces et d'autres partenaires, administrer des programmes de protection du revenu et des accords de protection du revenu à long terme.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

**Amélioration de la
stabilité du revenu
agricole.**

Points saillants du rendement en 1999-2000

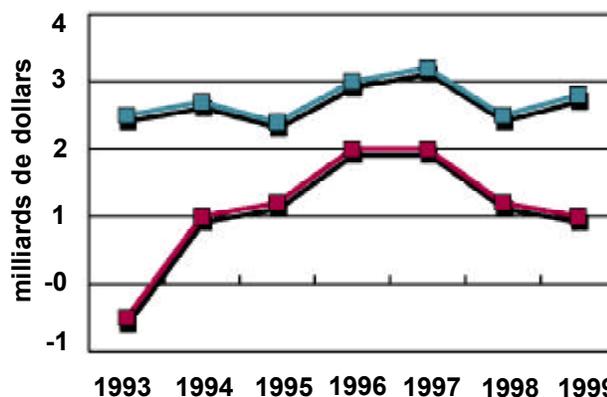
- Dans le cadre d'un programme national d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole dans quatre provinces, AAC a versé 533 millions de dollars d'aide à 25 872 producteurs. Pour plus de détails, visitez le site : <http://www.agr.ca/cb/news/2000/n00706af.html> .
- AAC a négocié un accord fédéral-provincial de protection du revenu à long terme qui comprend 665 millions de dollars pour les programmes de protection du revenu de base et jusqu'à 435 millions de dollars par an pour un programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole. Pour plus de détails, visitez le site : <http://www.agr.ca/cb/news/2000/n00705cf.html> .
- La mise en oeuvre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole a permis de stabiliser le revenu des producteurs à 70 % de leur marge brute d'exploitation des années précédentes.

Indicateurs de rendement

- D'après le revenu annuel net en espèces des producteurs, AAC peut conclure que les participants aux programmes de protection du revenu subissent une variation moins grande de leur revenu agricole.

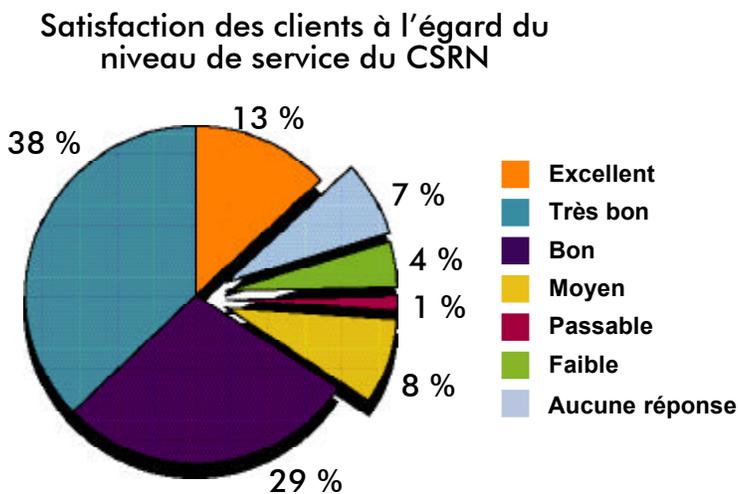
Réduction de la variation du revenu agricole

(comparaison de la variation du revenu des participants et des non-participants au programme)



— Revenu net en espèces des participants
— Revenu net en espèces des non-participants

- Pour ce qui concerne la satisfaction des clients du CSRN, le graphique ci-contre illustre les résultats d'un sondage mené au mois de juin 1999 dans lequel on demandait aux répondants d'évaluer, d'après leur expérience, la qualité globale du service qu'ils reçoivent de l'Administration du CSRN. Ainsi, 80 % des clients ont jugé que les services du CSRN étaient bons ou mieux.



Source : Sondage d'AAC de juin 1999

RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE D'AIDE À L'ADAPTATION

Nos stratégies

- Offrir des programmes d'aide à l'adaptation pour permettre au secteur agricole et agroalimentaire de s'adapter à la mondialisation.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

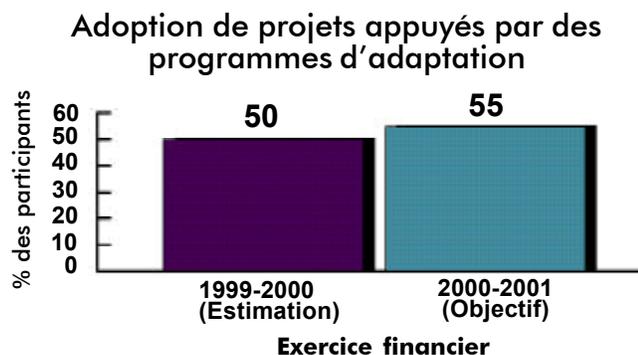
Augmentation du rythme d'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire face à l'évolution des marchés, de la technologie, etc.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Ensemble renouvelé de programmes d'aide à l'adaptation du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) mis en oeuvre et axé sur six domaines prioritaires (c.-à-d. innovation, saisir les possibilités du marché, développement durable, salubrité et qualité des aliments, développement rural, renforcement des capacités des ressources humaines).
- Cadre de gestion du rendement du FCADR II mis au point pour fournir aux parties concernées (c.-à-d. le secteur et les provinces) un cadre pour planifier et évaluer des mesures d'aide à l'adaptation.
- Banque de données des projets mis en oeuvre pour tenir compte des besoins d'établissement de rapports sur les priorités du FCADR II. Le FCADR s'appliquera à collecter de l'information selon les domaines prioritaires afin d'évaluer ses réalisations.
- Le vérificateur général a cité la nouvelle entente de gestion publique conclue dans le cadre du FCADR comme un exemple que d'autres ministères pourraient suivre pour conclure des ententes de prestation avec des tiers.

Indicateur de rendement

- On estime que la moitié des participants à des programmes du FCADR ont adopté de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies en 1999-2000.



DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES AGRICOLES ET RURALES

Nos stratégies

- Définir et mettre en oeuvre la contribution du Ministère à l'initiative gouvernementale du Partenariat rural canadien.
- Faire mieux comprendre aux producteurs des Prairies la production à valeur ajoutée et la diversification agricole et les inciter à les adopter, et améliorer la capacité des clients ruraux des Prairies de planifier, de mettre en oeuvre et de gérer le développement durable.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

Des politiques, des programmes et des services conçus davantage en fonction des besoins des Canadiens des régions rurales. Des stratégies et des plans de mise en oeuvre aideront les clients des Prairies à faire valoir le potentiel de croissance de leurs régions.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- L'application concertée de la « lentille rurale » aux programmes et services du Ministère a fait mieux comprendre les préoccupations rurales au sein du Ministère. Une liste de contrôle des questions clés pour les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs permet maintenant de garantir qu'on satisfait aux besoins ruraux. Pour plus de détails, visitez http://www.rural.gc.ca/checklist_f.htm.
- Accent soutenu sur la production à valeur ajoutée et la diversification par l'intermédiaire de fiches d'information, d'évaluation, de partenariats (c.-à-d. le guide des producteurs d'argousier faux-nerprun, évaluations de la production fruitière, développement de matériel de récolte mécanisé en collaboration avec l'Université de la Saskatchewan).
- Mise au point d'un Système d'information géographique (SIG) pour fournir l'infrastructure nécessaire afin de collecter, corrélérer et fournir des données spatiales privées et publiques qui auront une valeur économique et sociale pour le gouvernement et la collectivité.

Indicateur de rendement

- Les mesures de rendement sont en voie d'élaboration.

RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS

Nos stratégies

- Travailler avec l'industrie pour élaborer une nouvelle loi sur la réforme des grains.
- Aider les industries soumises à la gestion de l'offre (c.-à.-d. lait, volaille) à relever de nouveaux défis sur les marchés intérieurs et étrangers.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Une stratégie de réglementation des marchés en vue d'améliorer la croissance, la compétitivité et l'autonomie de l'industrie.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Train de réformes relatives à la manutention et au transport des grains mis au point à l'interne dans les domaines où l'industrie n'a pas fait consensus. Pour plus de détails, visitez le site <http://www.agr.ca/cb/news/2000/n00629af.html> .
- Approbation du Règlement portant sur la création d'un fonds d'urgence de la Commission canadienne du blé. Pour plus de détails, visitez le site <http://www.agr.ca/cb/news/1997/n70925af.html> .
- Aide fournie aux industries soumises à la gestion de l'offre pour relever de nouveaux défis par l'élaboration et l'analyse de politiques internes.
- Orientation fournie sur les modifications réglementaires nécessaires pour que les programmes et les politiques d'exportation du secteur soient conformes à la décision de l'OMC.

Indicateur de rendement

- En voie d'élaboration, mais pourrait inclure l'évaluation des gains de productivité obtenus sur une période donnée.

ÉLABORATION DE POLITIQUES ET ANALYSE

Nos stratégies

- Fournir l'information économique et des avis pertinents et opportuns sur le secteur agroalimentaire et la politique publique.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Instauration d'un climat qui favorise la compétitivité et l'économie des entreprises agricoles, tout en assurant la viabilité sur le plan social et environnemental.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Nos efforts ont visé à améliorer la capacité d'AAC en matière de recherche et d'analyse portant sur les courants fondamentaux de changement qui touchent le secteur en renforçant les liens politiques avec les milieux politiques externes, les universités et les autres ministères. AAC a élargi la gamme d'analyses économiques disponibles au Ministère en collaborant avec d'autres instances fédérales et des institutions extérieures.

- En collaborant avec d'autres instances fédérales et provinciales et avec l'industrie, nous avons :
 - mis au point la banque de données sur les marchés agricoles qui vise à aider les négociateurs commerciaux et les conseillers en politiques agricoles à mieux comprendre l'ampleur et la nature des obstacles à l'accès aux marchés dans des pays et des productions donnés;
 - établi de nouveaux indicateurs environnementaux pour appuyer les engagements de Kyoto, en mettant l'accent sur les indicateurs à la fine pointe de la technologie, comparativement à d'autres pays;
 - élaboré un programme de recherche sur les attitudes pour compléter l'analyse économique conventionnelle et évaluer les besoins et les attentes des producteurs par rapport aux politiques et programmes agricoles;
 - aidé les négociateurs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à conclure des accords de principe en matière d'autonomie gouvernementale avec le conseil tribal de Meadow Lake en Saskatchewan et la nation Dakota de Sioux Valley au Manitoba;
 - commencé à élaborer une stratégie ministérielle relative aux Autochtones.

Indicateur de rendement

- Nous ne possédons actuellement aucune méthode pour évaluer exactement l'effet des connaissances sur la productivité du secteur agricole et agroalimentaire.

COOPÉRATIVES

Nos stratégies

- Promouvoir l'utilisation de coopératives pour relever les défis économiques et sociaux auxquels tous les Canadiens font face.
- Établir un cadre stratégique pour le développement des coopératives.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Des politiques et des programmes fédéraux qui favorisent le développement des coopératives.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- La *Loi canadienne sur les coopératives* a été adoptée et est entrée en vigueur au mois de décembre 1999. Pour plus de détails, visitez le site http://www.agr.ca/policy/coop/amnact_f.htm.
- Par des publications comme le *Guide pour le démarrage coopératif dans le secteur de la santé* et une participation active à des conférences fédérales et provinciales, AAC a fait connaître la contribution potentielle de solutions coopératives aux défis économiques et sociaux qui se posent à tous les Canadiens.
- En partenariat avec la Canadian Co-operative Association, le Conseil canadien de la coopération et les administrations provinciales, AAC a produit des troussees d'information sur les coopératives et les diffuse par l'intermédiaire du Centre de services aux entreprises du Canada, <http://www.rcsec.org/francais/>, et le site Web du Secrétariat aux coopératives <http://www.agr.ca/policy/coop/matieres.html>.

Indicateur de rendement

- Les mesures de rendement sont en voie d'élaboration.

INITIATIVE DU PARTENARIAT RURAL CANADIEN (PRC)



Objectif

Diriger et coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique rurale dans l'ensemble du gouvernement et réagir aux défis et aux problèmes auxquels les Canadiens ruraux font face par des partenariats entre les ministères et organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et des intervenants ruraux.

Contexte opérationnel

En plus d'être ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Lyle Vanclief est le ministre fédéral à la coordination des affaires rurales. À ce titre, il dirige l'initiative du Partenariat rural canadien (PRC) dans l'ensemble du gouvernement en plus de représenter les Canadiens vivant en milieu rural dans le cadre du mandat ministériel d'AAC. Le 3 août 1999, l'honorable Andy Mitchell a été nommé secrétaire d'État au Développement rural, ce qui témoigne encore de l'engagement que le gouvernement a pris envers les Canadiens vivant dans les régions rurales.

Le PRC constitue l'engagement du gouvernement du Canada à accroître les possibilités pour les Canadiens ruraux et à adapter ses programmes pour tenir compte des réalités rurales. Le succès de cette initiative dépend de la capacité du gouvernement à favoriser la concertation entre ses ministères et organismes, à être à l'écoute des besoins et des préoccupations des Canadiens ruraux et y répondre, et à améliorer l'accès des Canadiens ruraux aux programmes, aux services et à l'information du gouvernement du Canada. De plus, son succès dépend de l'application d'une « lentille rurale » aux politiques, programmes et services fédéraux pour tenir compte de leurs incidences sur les collectivités rurales, pavant ainsi la voie aux Canadiens ruraux pour qu'ils tirent parti des possibilités et favorisant des collectivités rurales plus fortes.

La pierre angulaire de cette initiative rurale a été l'élaboration et la mise en oeuvre du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, qui illustre la vision que les Canadiens ruraux ont de leurs collectivités et qui énumère 11 domaines d'action prioritaires pour les initiatives fédérales découlant du Dialogue rural de 1998.

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

| MINISTÈRE | EXTÉRIEUR |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Direction générale des politiques | <ul style="list-style-type: none">• 28 ministères et organismes fédéraux formant le Groupe de travail interministériel sur le secteur rural• Équipes rurales composées de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que de représentants du secteur privé |

1999-2000 REVUE DE L'ANNÉE

INITIATIVE DU PARTENARIAT RURAL CANADIEN

Nos stratégies

- Élaborer un plan d'action stratégique interministériel.
- Appliquer la « lentille rurale » aux politiques, programmes et services fédéraux nouveaux et renouvelés.
- Mettre en oeuvre des projets de partenariat.
- Mettre à l'essai de nouvelles approches au développement des collectivités rurales, dans le cadre de « projets pilotes ».
- Réaliser des activités de vulgarisation.
- Améliorer les connaissances sur l'information partout dans l'administration fédérale.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

Amélioration des décisions touchant les politiques et les programmes, au niveau national et régional, avec la contribution des Canadiens vivant en milieu rural. Connaissance accrue, chez les Canadiens vivant en milieu rural, des programmes et des services fédéraux, et accès équitable à ceux-ci.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- L'application de la « lentille rurale » a permis de faire mieux connaître les questions rurales au sein du gouvernement fédéral. Par exemple, cela se manifeste par :
 - 90 millions de dollars sur 5 ans pour le Programme d'aide au développement des collectivités;
 - 400 millions de dollars pour aider les producteurs de grains des Prairies et leurs familles; un programme d'infrastructures de 2,6 milliards de dollars sur 6 ans dont une partie importante sera investie dans le Canada rural;
 - 71 projets pilotes du Partenariat rural canadien approuvés dans tout le pays en 1999-2000;
 - 110 projets pilotes de centres d'accès Service Canada, dont 93 dans le Canada rural.
- Le gouvernement du Canada est plus sensible aux préoccupations et aux problèmes des citoyens ruraux que le Dialogue rural a permis de reconnaître, comme en témoignent les actions suivantes du gouvernement :
 - Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural;
 - nomination de l'honorable Andy Mitchell comme secrétaire d'État au Développement rural;
 - poursuite du Dialogue rural à l'échelle nationale et dans les régions;
 - activités de vulgarisation permanentes, y compris la participation du Programme des foires et expositions rurales à 87 événements rejoignant un million de Canadiens;
 - publication et distribution de 1,2 million d'exemplaires de *Votre guide aux programmes du gouvernement du Canada*.

Indicateurs de rendement

- Degré de sensibilisation aux questions rurales au sein du gouvernement du Canada, manifesté par l'application de la « lentille rurale » aux interventions fédérales.
- Degré de sensibilité du gouvernement fédéral aux préoccupations et aux problèmes des citoyens ruraux, par le biais d'un dialogue permanent.
- Dans le cadre des projets du PRC, nous avons établi un système pour mesurer le rendement des projets ruraux fédéraux et en rendre compte.

Pour plus de détails sur les projets du Partenariat rural canadien, visitez le site <http://www.rural.gc.ca>



Objectif du secteur d'activité

Le Ministère s'appliquera à être reconnu comme l'organisme le plus performant de la fonction publique.

Nos quatre domaines de résultats clés pour ce secteur d'activité sont les suivants : **créer une orientation ministérielle partagée, favoriser un personnel motivé, représentatif et très productif, fournir les bons outils et un milieu de travail stimulant, et encourager l'amélioration continue.**

Contexte opérationnel

- AAC est un ministère comptant plus de 5 500 employés répartis dans l'ensemble du pays qui travaillent dans divers domaines, y compris la prestation de services et de programmes de qualité au secteur agricole et agroalimentaire.
- Parmi de nombreux autres projets ministériels, AAC a accepté d'être un ministère pilote dans l'initiative du Conseil du Trésor intitulée *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Le projet de modernisation de la fonction de contrôleur vise à favoriser un régime de gestion axé sur les résultats et fondé sur le leadership et des valeurs, des normes bien définies et une saine gestion du risque s'appuyant sur les bons systèmes pour assurer une prise de décisions optimale.
- Les plans ministériels d'AAC ont un horizon de planification de trois ans et pour bon nombre de nos engagements, nous terminons à peine les premières étapes du plan triennal, dont nous rendons compte.

LE SAVIEZ-VOUS?

AAC compte dans son personnel de base quelque 5 500 employés, dont des chercheurs, des techniciens, des travailleurs sur le terrain, des économistes, des agents de commerce et du personnel administratif.

1999-2000 REVUE DE L'ANNÉE

CRÉER UNE ORIENTATION MINISTÉRIELLE PARTAGÉE

Nos stratégies

- Améliorer les communications entre la direction et le personnel pour faire en sorte que la vision est partagée dans l'ensemble du Ministère.

**RÉSULTAT
PRÉVU
POUR
1999-2000**

**AAC est le
ministère le
plus
performant de
la fonction
publique.**

Points saillants du rendement en 1999-2000

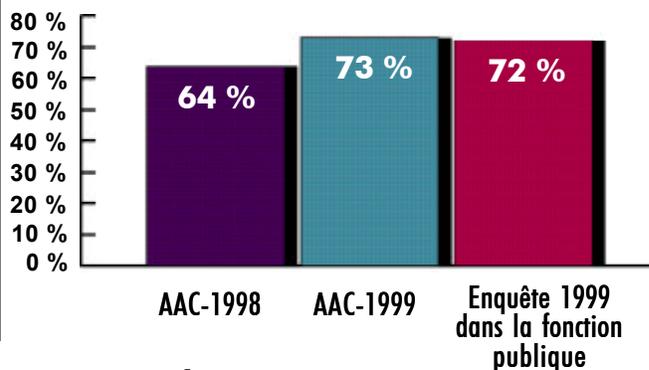
- Plus de 1 050 employés ont participé à des discussions dans des réunions régionales avec la direction du Ministère tenues à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et au Québec. Ces réunions visaient à communiquer un message cohérent concernant l'orientation du Ministère, un message fait pour durer. Les évaluations et les commentaires positifs à l'issue des réunions nous ont incités à accorder plus d'attention à l'importance de communiquer davantage l'orientation ministérielle à l'interne.

Indicateur de rendement

- Un sondage mené auprès des employés du Ministère en 1998 a révélé que 64 % des employés comprenaient l'orientation du Ministère. En 1999, cette proportion est passée à 73 %, soit une augmentation de presque 10 %.

Orientation ministérielle partagée

* Le graphique illustre des résultats de sondage agrégés



FAVORISER UN PERSONNEL MOTIVÉ, REPRÉSENTATIF ET TRÈS PRODUCTIF

Nos stratégies

- Mettre en oeuvre un plan de gestion de la diversité pour faire en sorte qu'AAC compte sur un personnel représentatif de la population active canadienne.
- Élaborer une stratégie des ressources humaines faisant place à la planification de carrière, à l'apprentissage des employés et à la formation linguistique.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

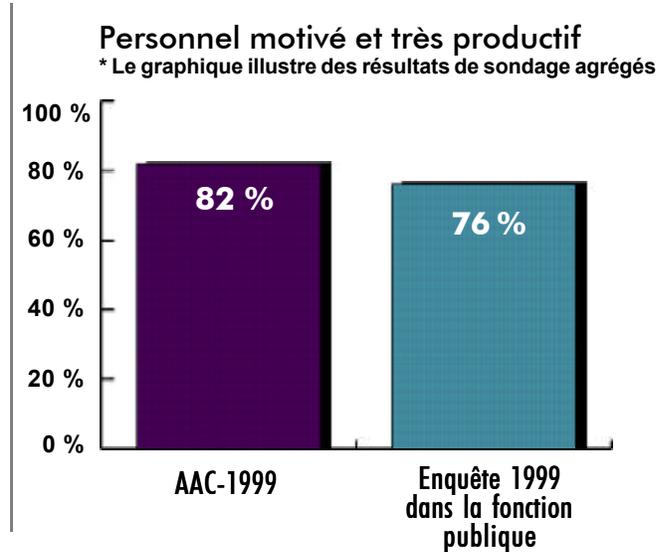
AAC est un employeur de choix. AAC peut compter sur des employés bien formés pour exécuter son mandat.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Un recensement d'envergure effectué au début de 2000 a été couronné de succès puisque plus de 90 % des employés y ont répondu. Par conséquent, nous disposons maintenant d'un portrait plus exact de la représentativité de notre personnel. Les taux de représentation dans trois des quatre groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi (c.-à-d. personnes handicapées, Autochtones, minorités visibles) sont presque le double de ce qui était rapporté au mois de mars 1999. De plus, grâce aux mesures de recrutement récentes, AAC a atteint et dépassé, dans certains cas, l'objectif fixé pour la première année du plan de gestion de la diversité.
- AAC a respecté ses engagements en matière de planification de carrière et d'investissement dans l'apprentissage. La prochaine étape consiste à faire fond sur nos premiers investissements intégrés touchant l'apprentissage. Nous avons affecté des ressources pour former notre personnel et favoriser l'apprentissage continu, mais nous devons poursuivre sur notre lancée en établissant des liens plus étroits entre nos dépenses de formation et de perfectionnement et les besoins prévus du Ministère.

Indicateur de rendement

- Dans l'Enquête auprès des employés de la fonction publique, 88 % des employés d'AAC ont exprimé l'opinion que la race, la couleur, le sexe ou le handicap n'empêchent personne d'être accepté comme membre à part entière d'une équipe de travail. De plus, 82 % des employés du Ministère ont répondu à l'Enquête d'une façon caractéristique à un personnel motivé et très productif, comparativement à 76 % dans l'ensemble de la fonction publique.



FOURNIR LES BONS OUTILS ET UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT

Nos stratégies

- Préparer l'infrastructure des systèmes et faciliter le passage à l'an 2000.
- Améliorer l'accès à l'information d'AAC par un guichet unique.
- Mettre en oeuvre des pratiques conformes à la fonction de contrôleur moderne.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

L'information utile est fournie en temps opportun. Un milieu de travail stimulant.

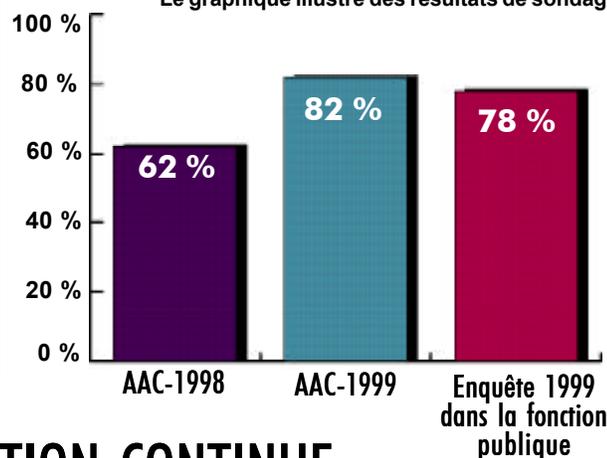
Points saillants du rendement en 1999-2000

- La stratégie pour le passage à l'an 2000 a été efficace et bien à l'intérieur du budget. Le projet a largement dépassé l'objectif du Ministère de préparer tout le matériel essentiel au passage à l'an 2000. AAC a fourni ses services de façon plus efficace aux Canadiens sans complications importantes.
- Une partie du projet de modernisation de la fonction de contrôleur comprenait une stratégie relative au passage à l'an 2000 qui a abouti à la mise en oeuvre de Saturne, un système de gestion des finances et du matériel, pour régler les problèmes que le système en place éprouvait par rapport à l'an 2000 et pour remplacer six systèmes de gestion des finances et du matériel, de même que pour satisfaire aux besoins de la Stratégie d'information financière (SIF). Ce changement a permis de fournir des services aux Canadiens de façon plus efficace.
- D'autres éléments du projet de modernisation de la fonction de contrôleur comprennent le développement d'un Système de gestion de l'information intégrée qui aide les gestionnaires à prendre des décisions plus éclairées à l'égard d'une variété de sujets. On prévoit aussi dans cette stratégie de lier nos deux grands systèmes d'information (PeopleSoft et Saturne) pour avoir une idée plus exacte de l'investissement du Ministère dans différents domaines comme l'apprentissage des employés.
- Nous avons créé un accès au site Web pour faciliter l'accès des Canadiens à l'information et aux rapports d'AAC. Le site Web interne du Ministère a été remanié de fond en comble et l'activité sur le site a augmenté à plus de 325 000 utilisateurs par mois, comparativement à 212 000 utilisateurs par mois à la même époque l'an dernier. Les 600 producteurs agricoles invités à évaluer le site Web ont classé le site Web d'AAC au second rang des sites les plus populaires, après Yahoo.

Indicateur de rendement

- D'après le sondage mené en 1998 auprès des employés du Ministère, 62 % seulement des employés ont déclaré disposer des bons outils et des ressources nécessaires pour exécuter efficacement leur travail. Des améliorations considérables avaient toutefois été apportées dans ce domaine (82 %) avant notre sondage de 1999 et nous prévoyons encore d'autres améliorations aux systèmes de gestion et de technologie de l'information à l'avenir.

Les bons outils et un milieu de travail stimulant
* Le graphique illustre des résultats de sondage agrégés



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION CONTINUE

Nos stratégies

- Mettre en oeuvre une stratégie de mesure du rendement pour permettre au Ministère de suivre son rendement dans plusieurs domaines de façon continue.
- Donner suite aux améliorations suggérées par les employés d'AAC dans la récente enquête auprès des employés de la fonction publique.
- Solliciter en permanence les points de vue des partenaires et des clients d'AAC.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

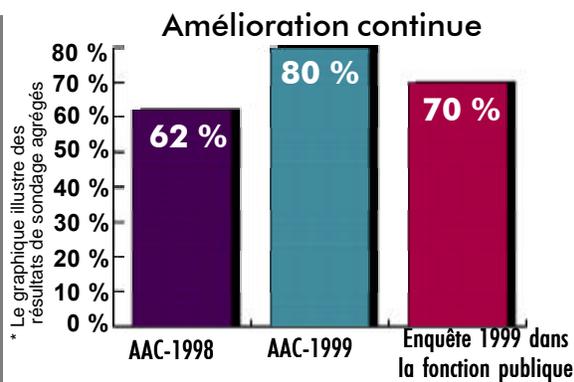
Amélioration des pratiques de gestion par la prise en compte de la rétroaction des employés.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- Notre stratégie de mesure du rendement prévoyait l'élaboration, par une équipe intraministérielle travaillant horizontalement dans l'ensemble du Ministère, de 15 indicateurs de rendement pour notre bulletin. Nous avons aussi mis en oeuvre notre système d'information de gestion basé sur le Web, Entreprise, qui nous permet d'améliorer les rapports disponibles pour le bulletin.
- AAC a sollicité le point de vue de ses partenaires dans l'ensemble du Canada pour obtenir des observations sur les versions provisoires des plans d'activités.
- Dix-neuf vérifications ministérielles, évaluations et autres examens ont été exécutés pour cerner les possibilités d'améliorer les programmes, les politiques et systèmes du Ministère.
- À la lumière des consultations qu'il a tenues auprès des employés à travers le pays, un comité interdirections générales a élaboré un projet de plan d'action pour répondre aux préoccupations formulées dans l'Enquête auprès des employés de la fonction publique. Le projet a été soumis aux cadres supérieurs en mars pour qu'ils en discutent et prennent une décision. On y a donné suite depuis et la mise en oeuvre du plan est déjà commencée.

Indicateur de rendement

- Dans un sondage mené en 1998, 62 % seulement des employés d'AAC avaient indiqué que le Ministère appuyait l'amélioration continue. Un an plus tard, cette proportion est passée à 80 %, mieux que la moyenne de 70 % pour l'ensemble de la fonction publique.



INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT SUR LE RENDEMENT 1999-2000

INFORMATION FINANCIÈRE

| | | |
|------------|---|--|
| Tableau 1 | — Sommaire des crédits approuvés | |
| Tableau 2 | — Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | |
| Tableau 3 | — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | |
| Tableau 4 | — Recettes disponibles | |
| Tableau 5 | — Recettes non disponibles | |
| Tableau 6 | — Paiements législatifs | |
| Tableau 7 | — Paiements de transfert | |
| Tableau 8 | — Projets d'immobilisations par secteur d'activité | |
| Tableau 9 | — Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains | |
| Tableau 10 | — Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel | |

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

| | |
|---|----|
| • Agence canadienne du pari mutuel | 49 |
| • Commission canadienne des grains | 52 |
| • Conseil national des produits agricoles | 56 |

RAPPORT GLOBAL

| | |
|--------------------------------------|----|
| • Stratégie de développement durable | 60 |
|--------------------------------------|----|

RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS

| | |
|--|----|
| • <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> | 63 |
| • <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> | 72 |
| • <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> | 74 |

NOTA : Les chiffres des tableaux suivants ont été arrondis au million de dollars le plus près. Pour cette raison, les valeurs qui ne peuvent être exprimées en millions de dollars sont indiquées par 0,0.

TABLEAU FINANCIER 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

| Crédit | Programme d'agriculture et agroalimentaire | 1999-2000 | | |
|--------------------------------|--|------------------|-----------------------|----------------|
| | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Chiffres réels |
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 369,7 | 482,1 | 475,8 |
| 5 | Dépenses en capital | 28,8 | 29,2 | 29,2 |
| 10 | Subventions et contributions | 764,1 | 1 033,3 | 860,1 |
| (L) | Subventions à des organismes constitués en vertu de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> | 0,2 | 0,6 | - |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i> | 65,5 | 28,8 | 28,8 |
| (L) | Garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> | 4,0 | 0,9 | 0,9 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme transitoire pour les viandes rouges | - | 2,0 | 2,0 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire | - | 8,4 | 8,4 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte | 222,6 | 217,5 | 217,5 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour le secteur de la pomme | - | 0,1 | 0,1 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994 | - | 0,1 | 0,0 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net | 212,6 | 244,0 | 244,0 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires de protection du revenu | 0,0 | 156,7 | 156,7 |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires pour le secteur des productions végétales | - | - | - |
| (L) | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Régime d'assurance-revenu brut | - | 0,1 | 0,1 |
| (L) | Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - salaire et allocation d'automobile | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| (L) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 45,8 | 52,8 | 52,8 |
| (L) | Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens de l'État excédentaires | - | 4,1 | 4,1 |
| (L) | Perception des droits des agences | - | 0,3 | 0,3 |
| (L) | Montants adjugés par la Cour | - | - | - |
| (L) | Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains | (0,5) | 13,5 | (1,2) |
| (L) | Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel | - | 2,8 | 0,3 |
| TOTAL POUR LE MINISTÈRE | | 1 712,8 | 2 277,4 | 2 080,1 |

TABLEAU FINANCIER 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | ETP | FRAIS DE | DÉPENSES EN | SUBVENTIONS ET | SUBVENTIONS ET | DÉPENSES | MOINS: | DÉPENSES |
|---|--------------|----------------|-------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| | | FONCTIONNEMENT | CAPITAL | CONTRIBUTIONS | CONTRIBUTIONS | BRUTES | RECETTES | NETTES |
| | | | | VOTÉES | LÉGISLATIVES | TOTALES | DISPONIBLES | TOTALES |
| Croissance des marchés | 1 132 | 107,3 | - | 16,2 | 69,7 | 193,2 | 56,9 | 136,3 |
| | | <i>143,7</i> | <i>1,7</i> | <i>18,7</i> | <i>32,3</i> | <i>196,4</i> | <i>56,9</i> | <i>139,5</i> |
| | 1 145 | 136,7 | 1,7 | 18,7 | 31,7 | 188,8 | 65,9 | 122,9 |
| Innovations pour un avenir durable | 3 039 | 270,4 | 28,3 | 11,5 | 0,0 | 310,2 | 11,0 | 299,2 |
| | | <i>335,8</i> | <i>28,5</i> | <i>20,5</i> | <i>0,0</i> | <i>384,8</i> | <i>13,8</i> | <i>370,9</i> |
| | 3 390 | 335,6 | 28,5 | 20,5 | 0,0 | 384,5 | 13,8 | 370,7 |
| Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales | 581 | 69,1 | 0,0 | 736,3 | 435,2 | 1 240,6 | 7,8 | 1 232,8 |
| | | <i>83,7</i> | <i>0,0</i> | <i>1 002,1</i> | <i>618,6</i> | <i>1 704,4</i> | <i>8,5</i> | <i>1 696,0</i> |
| | 524 | 80,2 | 0,0 | 829,0 | 618,6 | 1 527,7 | 8,5 | 1 519,3 |
| Saine gestion du Ministère | 576 | 58,2 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 58,7 | 14,3 | 44,4 |
| | | <i>84,1</i> | <i>0,8</i> | <i>0,4</i> | <i>0,0</i> | <i>85,2</i> | <i>14,3</i> | <i>70,9</i> |
| | 725 | 80,2 | 0,8 | 0,4 | 0,0 | 81,3 | 14,1 | 67,2 |
| TOTAUX | 5 328 | 505,0 | 28,8 | 764,0 | 504,9 | 1 802,8 | 90,0 | 1 712,8 |
| | | <i>647,4</i> | <i>31,0</i> | <i>1 041,6</i> | <i>650,9</i> | <i>2 370,9</i> | <i>93,5</i> | <i>2 277,4</i> |
| | 5 784 | 632,6 | 31,0 | 868,5 | 650,3 | 2 182,4 | 102,3 | 2 080,1 |

Nota :

Les chiffres de dépenses prévues sont en police de caractères normale.

Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales.

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses réelles.

ETP = équivalent temps plein

(1) Le coût des services fournis par d'autres ministères ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés qui sont incluses dans les frais de fonctionnement (dépenses réelles de 52,8 millions de dollars).

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES**Moins : recettes non disponibles**

165,6

133,7

133,7**Plus : coût des services fournis par d'autres ministères (1)**

31,5

31,5

29,3**Coût net du programme**

1 578,7

2 175,2

1 975,7

TABLEAU FINANCIER 2. (suite)

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles (en millions de dollars)

| Programme d'agriculture et d'agroalimentaire | 1999-2000 | | |
|--|------------------|-----------------------|----------------|
| | Dépenses prévues | Autorisations totales | Chiffres réels |
| ETP | 5 328,0 | | 5 783,8 |
| Frais de fonctionnement | 505,0 | 647,4 | 632,6 |
| Dépenses en capital | 28,8 | 31,0 | 31,0 |
| Subventions et contributions | 1 269,0 | 1 692,5 | 1 518,8 |
| Dépenses brutes totales | 1 802,8 | 2 370,9 | 2 165,9 |
| Moins | | | |
| Recettes disponibles | 90,0 | 93,5 | 102,3 |
| Dépenses totales nettes | 1 712,8 | 2 277,4 | 2 080,1 |
| Autres recettes et dépenses | | | |
| Moins : Recettes non disponibles | 165,6 | 133,7 | 133,7 |
| Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères | 31,5 | 31,5 | 29,3 |
| Coût net du programme | 1 578,7 | 2 175,2 | 1 975,7 |

TABLEAU FINANCIER 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Croissance des marchés | 109,8 | 114,2 | 136,3 | 139,5 | 122,9 |
| Innovations pour un avenir durable | 352,4 | 336,9 | 299,2 | 370,9 | 370,7 |
| Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales | 1 097,6 | 766,8 | 1 232,8 | 1 696,0 | 1 519,3 |
| Saine gestion du Ministère | 66,5 | 78,1 | 44,4 | 70,9 | 67,2 |
| Total | 1 626,3 | 1 296,0 | 1 712,8 | 2 277,4 | 2 080,1 |

TABLEAU FINANCIER 4. Recettes disponibles

Recettes disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | Recettes réelles 1997-1998 | Recettes réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | Recettes réelles |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | | | Recettes prévues | Autorisations totales | |
| Croissance des marchés | 56,9 | 44,7 | 56,9 | 56,9 | 65,9 |
| Innovations pour un avenir durable | 12,7 | 12,3 | 11,0 | 13,8 | 13,8 |
| Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales | 8,5 | 8,2 | 7,8 | 8,5 | 8,5 |
| Saine gestion du Ministère | 13,8 | 13,6 | 14,3 | 14,3 | 14,1 |
| Total des recettes disponibles | 91,9 | 78,7 | 90,0 | 93,5 | 102,3 |

TABLEAU FINANCIER 5. Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | Recettes réelles 1997-1998 | Recettes réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | Recettes réelles |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | | | Recettes prévues | Autorisations totales | |
| Croissance des marchés | 29,9 | 8,8 | 8,8 | 105,5 | 105,5 |
| Innovations pour un avenir durable | 14,7 | 11,1 | 11,1 | 10,0 | 10,0 |
| Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales | 7,3 | 6,9 | 6,9 | 4,5 | 4,5 |
| Saine gestion du Ministère | 173,2 | 138,9 | 138,9 | 13,8 | 13,8 |
| Total des recettes non disponibles | 225,1 | 165,7 | 165,6 | 133,7 | 133,7 |

TABLEAU FINANCIER 6. Paiements législatifs

Les paiements de transfert législatifs sont inclus dans le tableau financier 7.

TABLEAU FINANCIER 7. Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

SUBVENTIONS

Croissance des marchés

(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*

Innovations pour un avenir durable

Recherche agricole dans les universités et autres organisations scientifiques au Canada

Subventions aux organisations dont les activités concourent à la conservation et à la mise en valeur du sol et de l'eau

Subventions aux organisations qui facilitent l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire

Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales

(L) Paiements relatifs à la *Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest*

Subventions à des organisations pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire

Subventions à des organisations en vertu des programmes complémentaires de protection du revenu

Subventions à des particuliers et à des organisations pour appuyer la réforme du transport du grain

Saine gestion du Ministère

Subventions à des particuliers afin de reconnaître leurs activités dans la diffusion nationale d'information agricole fédérale

TOTAL DES SUBVENTIONS

CONTRIBUTIONS

Croissance des marchés

(L) Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

(L) Garanties de prêt en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* —

Paiements transitoires pour les viandes rouges

(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles*

Contributions dans le cadre du Programme commerce agroalimentaire 2000

Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique régional

Contribution relative au Programme de prêts basés sur le cours des produits agricoles

Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire

Contribution relative au processus d'examen de l'endettement agricole

Contribution relative au Programme de recyclage des producteurs de tabac

Contributions dans le cadre du Programme de relance de l'activité économique

Aide à l'adaptation à long terme du secteur horticole

| | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | Dépenses réelles |
|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | |
| | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,6 | 0,0 |
| | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,6 | 0,0 |
| | 0,7 | 0,8 | 1,0 | 0,5 | 0,5 |
| | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | - | 3,5 | - | 0,2 | 0,2 |
| | 0,7 | 4,3 | 1,0 | 0,7 | 0,7 |
| | 1,8 | - | - | - | - |
| | 28,6 | 22,4 | 1,6 | 31,5 | 31,5 |
| | 14,3 | 43,1 | - | - | - |
| | 16,6 | 2,1 | - | - | - |
| | 61,3 | 67,6 | 1,6 | 31,5 | 31,5 |
| | | | | 0,0 | |
| | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 62,0 | 71,9 | 2,8 | 32,8 | 32,2 |
| | | | | | |
| | 20,3 | 45,2 | 65,5 | 28,8 | 28,8 |
| | 0,7 | 2,3 | 4,0 | 0,9 | 0,9 |
| | 3,1 | 3,2 | - | 2,0 | 2,0 |
| | 17,3 | - | - | - | - |
| | 5,4 | 11,0 | 12,8 | 15,9 | 15,9 |
| | 4,5 | 2,1 | 1,4 | 1,3 | 1,3 |
| | 6,4 | 3,2 | 2,0 | 0,2 | 0,2 |
| | 0,1 | 0,1 | - | 1,3 | 1,3 |
| | 0,7 | 0,0 | - | - | - |
| | 0,2 | 0,9 | - | - | - |
| | - | 0,0 | - | - | - |
| | 0,8 | - | - | - | - |
| | 59,4 | 67,8 | 85,7 | 50,4 | 50,4 |

Paiements de transfert suite...**Innovations pour un avenir durable**

| | | | | | |
|--|------|-----|-----|-----|-----|
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation agroalimentaire | 11,2 | - | - | 8,4 | 8,4 |
| Contributions pour appuyer des organismes qui s'occupent de recherche et de développement agricoles | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,9 | 0,9 |
| Contribution à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huile et d'amidon (POS) | 2,7 | 2,7 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Contributions pour appuyer le Programme national de conservation du sol et de l'eau | 0,1 | 0,6 | 1,7 | 2,7 | 2,7 |
| Programme de l'aménagement hydraulique rural | 4,5 | 5,6 | 5,6 | 5,0 | 5,0 |
| Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire | - | 0,2 | - | 0,2 | 0,2 |
| Contribution dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire | 0,2 | 0,1 | - | 0,1 | 0,1 |
| Contributions aux termes de l'Entente d'association Canada-Saskatchewan sur le développement économique fondé sur les ressources halieutiques | 1,1 | - | - | - | - |
| Contributions au Programme canadien d'agro-infrastructure | 37,2 | - | - | - | - |
| Contributions aux initiatives agricoles du Plan vert | 0,2 | - | - | - | - |
| Contributions à la ville de Portage la Prairie pour faciliter l'agrandissement du système de traitement des eaux usées | 0,7 | - | - | - | - |

| | 1999-2000 | | | | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| | 58,1 | 9,9 | 10,5 | 19,7 | 19,7 |

Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales

| | | | | | |
|---|-------|---------|-------|-------|-------|
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-récolte | 206,1 | 226,9 | 222,6 | 217,5 | 217,5 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour l'industrie de la pomme | 0,1 | 0,1 | - | 0,1 | 0,1 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994 | 0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net | 203,2 | 245,4 | 212,6 | 244,0 | 244,0 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires de protection du revenu | 214,5 | 75,7 | 0,0 | 156,7 | 156,7 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Régime d'assurance-revenu brut | 0,2 | 0,1 | - | 0,1 | 0,1 |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme pour le secteur des productions végétales | | (109,0) | - | - | - |
| (L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation agroalimentaire | - | 14,0 | - | - | - |
| Contributions au Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> | - | - | 600,0 | 590,1 | 422,9 |
| Contributions dans le cadre du Programme d'aide à la relance économique (tempête de verglas de 1998) | 0,1 | 4,7 | 9,0 | 7,9 | 7,9 |
| Contributions dans le cadre du Programme de bourses d'étude d'Agriculture et Agroalimentaire Canada | - | 0,4 | - | 0,2 | 0,2 |
| Paiements par le gouverneur en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles sous le régime de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> | 142,4 | 119,7 | 76,6 | 97,8 | 91,8 |

Paiements de transfert suite...

Contributions au Programme national d'aide à l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques (HACCP)
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure
Contributions dans le cadre du Programme canadien de la gestion d'entreprises agricoles
Contributions dans le cadre du Programme de planification d'initiatives agricoles
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire
Contributions dans le cadre du Programme de lutte antiparasitaire dans le secteur agricole et agroalimentaire
Allocation d'assistance unique à la Saskatchewan et au Manitoba
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huile et d'amidon (POS)
Contribution aux organismes qui s'occupent de recherche et de développement agricoles
Contribution aux termes de l'Initiative du Partenariat rural canadien
Contributions au Programme 4-H et au Programme canadien de sécurité agricole
Entente d'association Canada-Manitoba sur les infrastructures hydrauliques municipales pour la diversification de l'économie rurale
Contributions à l'initiative de création d'emplois et de relance économique dans la vallée de la rivière Rouge

Saine gestion du Ministère

Contributions au Conseil canadien de la sécurité pour appuyer la Semaine nationale de la sécurité à la ferme
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire

TOTAL DES CONTRIBUTIONS**TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT**

| Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| 4,2 | 4,9 | 1,5 | 0,8 | 0,8 |
| - | 33,8 | 36,1 | 22,1 | 22,1 |
| 9,6 | 12,7 | 1,0 | 0,4 | 0,4 |
| 1,3 | 2,7 | - | 0,0 | 0,0 |
| 2,3 | 3,3 | 10,4 | 10,3 | 10,3 |
| - | 0,0 | - | 0,5 | 0,5 |
| 0,2 | 0,4 | - | 0,0 | 0,0 |
| - | - | - | 240,0 | 240,0 |
| - | - | - | 0,3 | 0,3 |
| 0,1 | 0,1 | - | 0,1 | 0,1 |
| 0,5 | 1,7 | - | 0,1 | 0,1 |
| 1,5 | 1,5 | - | - | - |
| 1,6 | 0,3 | - | - | - |
| 0,9 | 0,0 | - | - | - |
| 788,8 | 639,3 | 1 169,8 | 1 589,2 | 1 416,0 |
| 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 0,4 | 0,3 | - | 0,4 | 0,4 |
| 0,4 | 0,3 | 0,0 | 0,4 | 0,4 |
| 906,7 | 717,4 | 1 266,1 | 1 659,7 | 1 486,5 |
| 968,7 | 789,3 | 1 268,9 | 1 692,5 | 1 518,8 |

TABLEAU FINANCIER 8. Projets d'immobilisations

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)*

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | Coût total estimatif courant** | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | |
|--|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| <i>Innovations pour un avenir durable</i> | | | | | | |
| Regroupement des opérations agricoles, Charlottetown (Î.-P.-É.) | 8,4 | 0,1 | 0,1 | 0,7 | 0,7 | 0,5 |
| Réaménagement d'un établissement, Fredericton (N.-B.) | 17,0 | 0,1 | 0,7 | 1,1 | 1,1 | 0,9 |
| Construction d'une nouvelle installation de recherches porcines, Lennoxville (Qué.)*** | 6,3 | 0,4 | 5,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Construction d'une nouvelle installation, Guelph (Ont.)*** | 10,0 | 0,5 | 3,5 | 5,4 | 5,4 | 5,8 |
| Modernisation d'installations, London et Delhi (Ont.)*** | 12,0 | 1,4 | 7,0 | 2,2 | 2,2 | 1,4 |
| Réaménagement d'un établissement, Winnipeg (Man.) | 18,6 | 0,0 | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 0,8 |
| Regroupement et modernisation d'installations, Saskatoon (Sask.)*** | 38,0 | 15,3 | 0,2 | - | - | - |
| Réaménagement d'un établissement existant et construction d'un nouvel établissement de recherche à usages multiples, Lethbridge (Alb.) | 34,6 | 0,1 | 1,4 | 4,1 | 4,1 | 1,6 |
| Réaménagement d'un établissement, Agassiz (C.-B.) | 18,0 | 0,7 | 0,8 | 8,2 | 8,2 | 7,0 |
| Total | 18,6 | 19,7 | 22,8 | 22,8 | 18,0 | |
| <i>Saine gestion du Ministère</i> | | | | | | |
| Système financier Saturne | 14,3 | - | - | 0,5 | 0,5 | 0,6 |
| Total | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | |

* Tous les projets d'immobilisations approuvés dont le coût estimatif est supérieur à 5 millions de dollars figurent dans ce tableau.

** Les chiffres figurant au poste « Coût total estimatif courant » comprennent les dépenses engagées dans les exercices précédents ainsi que celles prévues au-delà de 1999-2000.

*** Projet terminé.

TABLEAU FINANCIER 9. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (en millions de dollars)

| | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | 1999-2000 | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Recettes | 57,3 | 42,5 | 46,2 | 46,2 | 68,0 |
| Dépenses | 55,8 | 53,6 | 54,0 | 54,0 | 56,3 |
| Profit ou (perte) | 1,5 | (11,1) | (7,8) | (7,8) | 11,7 |
| Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds : | | | | | |
| Dépréciation/amortissement | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,1 |
| Modifications du capital de fonctionnement | 0,8 | 6,9 | 0,6 | 0,6 | (10,7) |
| Activités d'investissement : | | | | | |
| Acquisitions de biens dépréciatifs | (1,9) | (0,7) | (2,0) | (2,0) | (1,6) |
| Excédent de trésorerie (besoin) | 2,1 | (3,4) | (7,5) | (7,5) | 0,5 |
| Autorisation : Excédent cumulatif (retrait) | 17,1 | 13,7 | (6,4) | (6,4) | 14,2 |

Nota :

Une « marge de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Le solde de l'autorisation comprend le prélèvement de 12 millions de dollars.

Les chiffres de 1998-1999 et 1999-2000 ont été vérifiés.

TABLEAU FINANCIER 10. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel (en millions de dollars)

| | Dépenses réelles <u>1997-1998</u> | Dépenses réelles <u>1998-1999</u> | 1999-2000 | | |
|--|---|---|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | | | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
| Recettes | 13,4 | 13,6 | 14,3 | 14,3 | 14,1 |
| Dépenses | 13,9 | 14,5 | 14,3 | 14,3 | 14,4 |
| Profit ou (perte) | (0,5) | (0,9) | 0,0 | 0,0 | (0,3) |
| Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds : | | | | | |
| Dépréciation/amortissement | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Modifications du capital de fonctionnement | 0,1 | 0,4 | | | 0,1 |
| Activités d'investissement : | | | | | |
| Acquisitions de biens dépréciatifs | (0,2) | (0,1) | (0,1) | (0,1) | (0,1) |
| Excédent de trésorerie (besoin) | (0,5) | (0,5) | (0,1) | (0,1) | (0,3) |
| Autorisation : Excédent cumulatif (retrait) | 2,4 | 1,9 | 2,8 | 2,8 | 2,5 |

Nota :

Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Cette autorisation comprend le prélèvement de 2 millions.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



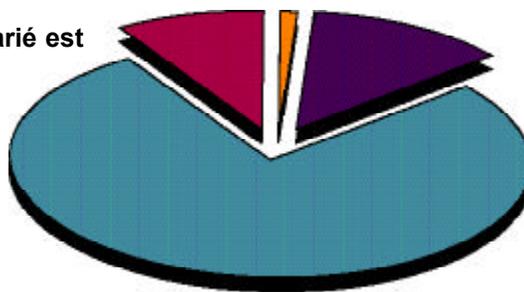
Notre engagement envers les Canadiens

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est chargée de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses tout en contribuant à assurer l'intégrité du pari mutuel, à assurer une surveillance efficace du pari mutuel avec les ressources financées à même la redevance fédérale et à aider à maintenir la viabilité de l'industrie des courses hippiques au Canada en fournissant et en faisant la promotion des programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Il y a 85 hippodromes au Canada.
- La plus grande partie de chaque dollar parié est retournée aux parieurs gagnants.

- Parieurs gagnants (majorité)
- Commission des hippodromes (% varie selon la province)
- Taxe provinciale (% varie selon la province)
- Redevance fédérale (0,8 %)

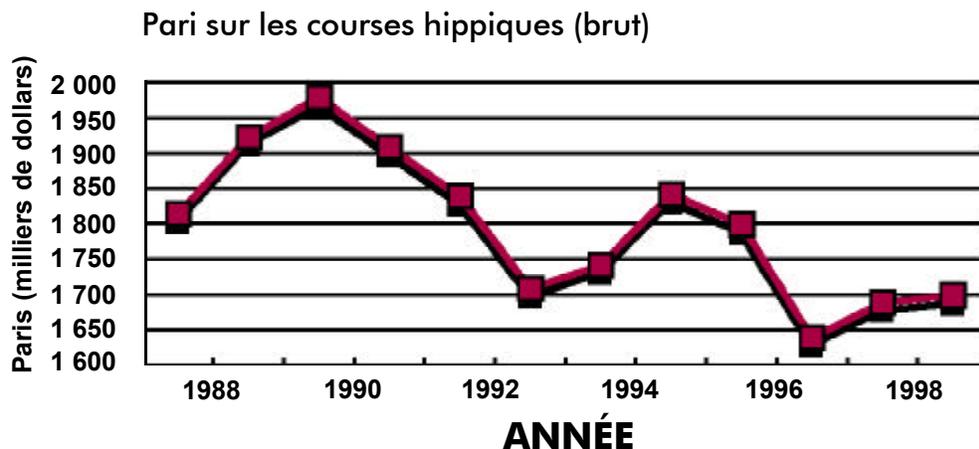


- Les principales activités de l'ACPM sont la surveillance des paris mutuels, la recherche sur les drogues et le contrôle des drogues, le contrôle des courses vidéo et la photo arrivée.

Contexte opérationnel

L'ACPM est un organisme de service spécial qui relève du ministre d'AAC par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint, Direction générale des services intégrés. L'ACPM fonctionne dans un régime de recouvrement des coûts complet. Ses recettes proviennent d'une redevance exigée contre chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada, ce qui signifie que le service ne coûte rien aux contribuables. La redevance est fixée actuellement à 0,8 % de tous les paris.

Les activités de l'ACPM dépendent directement des paris du grand public. Une baisse des paris se traduit par une réduction des recettes de l'Agence. Dans le passé, dans des périodes de récession économique, la tendance était à la baisse dans les activités de pari. Une autre baisse du dollar canadien pourrait inciter des éleveurs à faire courir leurs meilleurs chevaux canadiens aux États-Unis. Les nouvelles formes de pari (c.-à-d. les casinos et les loteries-vidéos) constituent une autre pression sur l'Agence, d'où une baisse des montants bruts des paris sur les courses de chevaux (voir la figure 1).



La mondialisation des courses par le truchement de transmissions par satellite (c.-à-d. Internet, chaîne de télévision spécialisée) et les paris transfrontaliers ont obligé l'Agence à penser à proposer une modification au Code criminel du Canada pour permettre d'offrir un service de pari complet à domicile. De plus, de concert avec le secteur, l'Agence examine d'autres facettes des paris sur l'Internet. Ces mesures sont nécessaires si le Canada veut rester compétitif dans le marché des paris.

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

| MINISTÈRE | EXTÉRIEUR |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • AAC • Ministère de la Justice du Canada • Agence canadienne d'inspection des aliments (services d'analyse) • Conseil canadien des normes | <ul style="list-style-type: none"> • Public parieur • Industrie des courses • Commissions provinciales des courses de chevaux • Ministères des Finances provinciaux • Entreprises de services/laboratoires |

RÉGLEMENTATION

Nos stratégies

- Examiner la réglementation et proposer des modifications.
- Consulter des personnes concernées à propos des projets de modification à la réglementation.

RÉSULTAT PRÉVU POUR 1999-2000

Un cadre réglementaire par lequel l'Agence s'assurera d'appliquer les meilleures normes possibles pour la protection du public et l'intégrité du secteur sur les marchés intérieurs et étrangers, où la mondialisation et les progrès technologiques suscitent de nouvelles possibilités et de nouveaux défis.

Points saillants du rendement en 1999-2000

- L'examen de la réglementation en vigueur est terminé.
- Nous avons rédigé les projets de modification au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*.
- Nous avons amorcé des consultations préliminaires avec le ministère de la Justice et des partenaires des provinces et du secteur.
- Il a été question du projet de modification au Règlement dans une discussion avec l'industrie des courses de chevaux à l'atelier de travail annuel de l'ACPM et du secteur qui s'est tenu au mois d'avril 2000.

Indicateurs de rendement

- Une rétroaction recueillie lors des consultations auprès de l'industrie des courses de chevaux et des Commissions provinciales des courses de chevaux sur les projets de cadre réglementaire constitue un excellent indicateur de rendement puisqu'elle montre que l'Agence s'attaque aux grandes préoccupations de l'industrie des courses au Canada.
- L'acceptation globale des modifications réglementaires par le public parieur témoigne de l'approbation des décisions de l'ACPM.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice ont accepté d'inclure les dispositions du Code criminel concernant le jeu et le pari mutuel sur l'Internet dans le mandat approuvé au mois de décembre 1999 d'un groupe de travail officiel chargé d'étudier la question et de rendre compte aux sous-ministres à l'automne 2000, ce qui témoigne de leur appui aux modifications de la réglementation proposée par l'Agence.
- Conformité aux critères du Bureau du Conseil privé et au ministère de la Justice conformément à la rédaction des modifications réglementaires.
- Publication des modifications au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*, partie V - Programme de surveillance et de contrôle des drogues dans la partie II de la Gazette du Canada le 26 avril 2000.



COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

La Commission canadienne des grains (CCG) est l'organisme fédéral central du système unique de la qualité du grain au Canada. Ce système assure la livraison de grain reconnu à l'échelle internationale pour sa fiabilité, son uniformité, sa salubrité et sa qualité, ce qui rehausse la compétitivité de l'industrie céréalière canadienne.

Le mandat de la CCG, stipulé dans la *Loi sur les grains du Canada*, est de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur. Pour remplir son mandat, la CCG a identifié sept domaines clés des engagements. Les résultats atteints dans chacun de ces domaines au courant de l'exercice 1999-2000 figurent ci-dessous.

DOMAINES CLÉS DES ENGAGEMENTS

ÉTAT DISTINCT DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Officialiser l'état distinct de présentation de rapports de la CCG pour rendre des comptes au Parlement.

NORMES DE QUALITÉ DES GRAINS

Optimaliser la valeur de notre travail lié à l'établissement et au maintien des normes de qualité et de salubrité des grains.

RÉSULTATS CLÉS

- Avons soumis notre première Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) et l'avons fait approuvée.
- Avons soumis notre premier Rapport sur les plans et les priorités (RPP).
- On procède à la dotation en personnel pour mettre en place un système national de contrôle des inspections.
- Avons lancé l'enregistrement ISO des services définis. L'enregistrement est prévu avant la fin de l'an 2000.
- Avons effectué des études statistiques pour comprendre la variabilité inhérente aux facteurs de classement qui sont évalués visuellement.
- Avons collaboré avec les chercheurs d'AAC pour développer de meilleures méthodes d'essai pour l'évaluation des nouvelles variétés de grains.
- Avons rationalisé les normes primaires et d'exportation en vue de fournir un système normalisé unique.

DOMAINES CLÉS DES ENGAGEMENTS

SERVICES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES GRAINS

Adapter les activités et les services de manière à suivre l'évolution des besoins des clients et des technologies.

Maintenir une concertation avec l'industrie des grains pour la prestation de services d'assurance de la qualité.

SOUTIEN DU MARCHÉ

Poursuivre les activités de soutien du marché qui renforcent la réputation du Canada sur les marchés mondiaux des grains.

Améliorer et renforcer le service à la clientèle.

RÉSULTATS CLÉS

- Avons consulté les intervenants de l'industrie pour déterminer si la centralisation des opérations d'inspection des cargaisons à l'arrivage dans les principaux ports permettrait de réaliser des économies. Il a été déterminé qu'il n'est pas possible de centraliser ces opérations en ce moment.
- Avons amélioré l'efficacité des services d'inspection des expéditions de sortie aux silos terminaux des villes portuaires en affectant le personnel en fonction des besoins de la clientèle.
- Avons étudié la possibilité d'ouvrir des centres de services à Swift Current (Saskatchewan) et à Grande Prairie (Alberta).
- Avons fait le nécessaire pour mettre en application le dosage des protéines comme élément du programme intitulé « Sous réserve de détermination du grade et des impuretés par l'inspecteur ».
- Avons élaboré un mécanisme d'appel à l'égard de la teneur en protéines qui sera appliqué au blé dès sa réception aux silos terminaux.
- Avons poursuivi notre collaboration avec l'industrie et la CCB pour trouver un système qui réduirait le recours à la distinction visuelle des grains (DVG) tout en préservant l'efficacité du mécanisme de ségrégation.
- Avons élaboré des lignes directrices pour un système de ségrégation.
- Avons continué à assurer aux expéditeurs de soja un système de contrôle et de documentation de la CCG pour accroître la confiance des acheteurs dans la capacité du Canada de livrer du soja non génétiquement modifié.
- Avons collaboré avec la CCB et les entreprises de manutention des grains à améliorer les services.
- Avons continué de rencontrer les directeurs des silos terminaux et de transbordement ainsi que le personnel d'exploitation afin de déterminer les changements à apporter aux procédures opérationnelles et de discuter des préoccupations à ce sujet.

DOMAINES CLÉS DES ENGAGEMENTS

COMMUNICATIONS

Mieux sensibiliser les producteurs et l'industrie à la valeur du système canadien d'assurance de la qualité et les amener à mieux la comprendre.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Accroître la responsabilité de l'industrie en adaptant, avec son appui, nos activités de réglementation et en supprimant les dispositions désuètes.

RECHERCHES SUR LES GRAINS ET TECHNOLOGIE

Demeurer à la fine pointe de la recherche sur les grains et de la technologie de l'information.

RÉSULTATS CLÉS

- Avons continué de dispenser un mécanisme de traitement des plaintes aux producteurs, à l'industrie et aux intervenants.
- Avons intensifié les efforts de relations avec les médias pour mieux faire comprendre le système d'assurance de la qualité aux producteurs et à l'industrie.
- Avons cédé au gouvernement du Manitoba les pouvoirs de supervision que détenait la CCG à l'égard de la Bourse de marchandises de Winnipeg.
- L'examen exhaustif de la *Loi sur les grains du Canada* n'a pas encore été entrepris.
- Les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* qui visaient à établir le Programme d'assurance pour les cultures spéciales ont été faites, mais les consultations tenues avec les producteurs ont révélé le manque d'appui à ce programme pour procéder à sa mise en oeuvre.
- Avons participé au développement de méthodes d'analyse automatisée de la qualité (AAQ).
- Avons suivi de près les progrès dans le domaine des organismes génétiquement modifiés afin de veiller à ce que l'on tienne compte des aspects touchant au contrôle de la qualité, à ce que nous collaborions aux projets connexes de l'industrie et à ce que nous répondions aux besoins en services de l'industrie des grains.
- Sommes assurés que tous les systèmes et l'infrastructure étaient conformes aux exigences de l'an 2000 d'ici le mois d'avril 1999.

Commission canadienne des grains (CCG)

FONDS RENOUELABLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS (en millions de dollars)

| | Chiffres réels 1997-1998 | Chiffres réels 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Chiffres réels 1999-2000 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|
| Recettes | 57,3 | 42,5 | 46,2 | 46,2 | 68,0 |
| Dépenses | 55,8 | 53,6 | 54,0 | 54,0 | 56,3 |
| Profit (perte) | 1,5 | (11,1) | (7,8) | (7,8) | 11,7 |
| Ajouter des éléments n'exigent pas l'utilisation de fonds | | | | | |
| Dépréciation | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,1 |
| Changement du fonds de roulement | 0,8 | 6,9 | 0,6 | 0,6 | (10,7) |
| Activités d'investissement : | | | | | |
| Acquisition de biens amortissables | (1,9) | (0,7) | (2,0) | (2,0) | (1,6) |
| Excédent de trésorerie (besoins) | 2,1 | (3,4) | (7,5) | (7,5) | 0,5 |
| Solde d'autorisations | 17,1 | 13,7 | (6,4) | (6,4) | 14,2 |

Remarques :

Une « marge de crédit » de 12 millions de dollars a été approuvée comme la somme maximale qui peut être tirée du Trésor en tout temps. Les chiffres de 1998-1999 et de 1999-2000 sont vérifiés.

La CCG a récemment été ajoutée à l'annexe I,1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, établissant ainsi officiellement le rapport sans liens de dépendance entre la CCG et AAC. La CCG détient maintenant un crédit distinct dans le budget des dépenses et a commencé à soumettre ses propres bulletins parlementaires.



CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) est un organisme de portefeuille, qui relève directement du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il est actuellement formé de neuf membres, dont une présidente à plein temps. Il est appuyé par un personnel à plein temps de quatorze personnes.

Le Conseil a été créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) afin de superviser les régimes nationaux de commercialisation méthodique pour les produits agricoles canadiens, à l'exception des produits laitiers et du blé. En 1993, la LOPA a été modifiée, et le Conseil a reçu le mandat de superviser la création et le fonctionnement des offices canadiens de promotion et de recherche de produits agricoles.

La principale fonction du Conseil consiste à veiller à ce que les régimes de commercialisation méthodique fonctionnent dans le meilleur intérêt de toutes les parties touchées, depuis les producteurs et les transformateurs jusqu'aux consommateurs. Il existe actuellement quatre offices canadiens établis en vertu de la Loi pour appliquer les plans de commercialisation régissant les denrées connexes. Ce sont l'Office canadien de commercialisation des oeufs (1972), l'Office canadien de commercialisation du dindon (1974), les Producteurs de poulet du Canada (1978) et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair (1986).

La mission du Conseil, énoncée dans la *Loi sur les offices des produits agricoles*, consiste à :

- conseiller le ministre d'AAC sur les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices prévus dans la Loi en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- contrôler l'activité des offices afin de s'assurer qu'elle est conforme aux objets énoncés dans la Loi;
- travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet;
- consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la Loi.

En outre, le Conseil assume la responsabilité d'appliquer la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. La LCPA permet de déléguer certains pouvoirs fédéraux touchant la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovincial et d'exportation à des offices provinciaux de commercialisation, lorsque ces offices disposent du pouvoir de commercialiser ces produits au sein de leur propre province.

Le texte qui suit décrit les initiatives stratégiques du Conseil pour l'exercice 1999-2000. Pour plus de précisions concernant ces activités, veuillez consulter la Revue annuelle de 1999 qu'a publiée le Conseil national des produits agricoles.

La présidente,
Cynthia Currie

INITIATIVES STRATÉGIQUES POUR 1999-2000

Promouvoir la sensibilisation et la préparation à l'exportation dans les industries de la volaille et des oeufs, en plus de faciliter à long terme l'élaboration d'une stratégie de commercialisation des exportations

- Le Conseil a organisé la toute première Mission canadienne de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille, qui s'est rendue à Shanghai, Hong Kong, Séoul, Tokyo et Osaka du 22 septembre au 8 octobre 1999.
- Forte de 15 participants, la Mission était guidée par la présidente du Conseil, Cynthia Currie, et comprenait des producteurs, des transformateurs, des surtransformateurs et des négociants.
- La Mission a complètement atteint ses deux objectifs : premièrement, évaluer le potentiel d'expansion des ventes pour les produits canadiens de viande de volaille (poulet et dindon) sur ces marchés asiatiques; deuxièmement, diffuser ses constatations au sein de l'industrie canadienne de la viande de volaille.
- La Mission a recueilli une quantité considérable d'information sur les marchés de la viande de volaille dans ces pays. Un compte rendu préparé en français et en anglais a été expédié aux membres de l'industrie, aux gouvernements provinciaux et territorial, et aux sociétés visitées en Asie. En outre, il est affiché sur le site Web du Conseil, avec une analyse détaillée du marché de chacun de ces quatre pays.
- Dans la foulée de la Mission, un groupe de travail formé de participants de l'industrie a été créé. Le groupe de travail mène de front plusieurs projets. En outre, on examine une démarche sectorielle ciblée pour les exportations.

Élaboration d'accords fédéraux-provinciaux-territoriaux révisés pour les quatre offices canadiens de la volaille et des oeufs

- Le Conseil est membre de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA), qui regroupe les régies agroalimentaires de onze (11) gouvernements provinciaux et territorial, ainsi que le CNPA. En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont confié à l'ANRA le mandat de réviser et de restructurer les actuels accords fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs de la volaille et des oeufs afin de renforcer le cadre juridique des régimes et de permettre aux offices d'être plus sensibles aux conditions changeantes du marché.
- Au cours de l'exercice 1999-2000, le Conseil a assumé le rôle de chef de file dans la coordination des efforts déployés par l'ANRA pour élaborer les nouveaux accords, de concert avec les groupes de travail établis au sein de chaque office.

Faire le suivi des questions de politique commerciale touchant l'industrie de la volaille, conseiller le ministre en la matière et faciliter les discussions au sein de l'industrie concernant l'élaboration d'une position pour l'industrie de la volaille pendant la prochaine série de négociations agricoles de l'OMC

- Tout au long de l'année, le CNPA a conseillé le ministre relativement à l'élaboration de la position de négociation que devrait adopter le Canada durant les négociations agricoles de l'OMC, dont le point culminant constituait les préparatifs pour la réunion des ministres à Seattle en novembre.
- Le Conseil est membre du comité de gestion d'Équipe Canada inc. et participe activement aux initiatives d'Équipe Canada en vue de défendre les intérêts des industries de la volaille et des oeufs.
- En mai 1999, le Conseil a organisé une réunion spéciale des intervenants des industries de la volaille et des oeufs avec James Schroeder, sous-secrétaire des services agricoles intérieurs et étrangers (Farm and Foreign Agricultural Services), au ministère de l'Agriculture des États-Unis.

Conseil national des produits agricoles (CNPA)

- En novembre 1999, le Conseil a organisé une réunion des intervenants des industries de la volaille et des oeufs pour discuter, avec les agents commerciaux du gouvernement fédéral, de la décision de l'OMC concernant les programmes d'exportation de produits laitiers canadiens.

Faciliter la résolution des différends au sein des industries de la volaille et des oeufs

- En juillet 1999, le Conseil a tenu une audience officielle pour entendre la plainte déposée par la Commission ontarienne de commercialisation des oeufs d'incubation et des poussins de poulet à griller (COCOIPPG) contre la décision prise par l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) concernant la méthode de répartition du contingent d'importation. Le Conseil a produit un rapport et des recommandations, puis effectué auprès des parties un suivi pour s'assurer de l'application de ces recommandations. C'est ainsi que l'Office a élaboré une nouvelle méthode de répartition du contingent tarifaire dans le contexte de son régime de contingentement, cette méthode satisfaisant toutes les provinces membres.

Faciliter la mise en oeuvre de démarches nouvelles et plus efficaces de règlement des différends dans les industries de la volaille et des oeufs

- Le Conseil a assumé le rôle de chef de file pour l'examen des récents développements touchant les mécanismes non conventionnels de règlement des différends et leur application potentielle au régime de commercialisation méthodique de la volaille et des oeufs. Le Conseil a produit un document de discussion sur les mécanismes non conventionnels de résolution des différends, qui a été remis aux segments de l'industrie et aux offices canadiens. Il en est résulté que les Producteurs de poulet du Canada ont joint à leur accord fédéral-provincial révisé une annexe portant sur le règlement des différends.

Faciliter l'établissement d'un office canadien de promotion et de recherche, conformément à la partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles*

- En janvier 2000, l'Association canadienne des éleveurs de bovins a présenté au Conseil une proposition visant à créer un office canadien de promotion, de développement des marchés et de recherche pour les bovins de boucherie. Le Conseil a tenu des audiences sur le bien-fondé de la création d'un tel office, comme il devait le faire en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Les constatations et les recommandations seront présentées au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en septembre 2000.

Faciliter les efforts de l'industrie pour entreprendre des études comparatives et en diffuser les résultats

- En février 1999, le Conseil a produit un *Guide sur les études comparatives*, en réponse à l'intérêt manifesté à cet égard par les représentants de l'industrie lors de l'Atelier sur la rentabilité, que le Conseil a organisé l'année précédente. Le document a été expédié à tous les secteurs de l'industrie afin de servir de guide aux organisations intéressées à effectuer des études comparatives axées sur les coûts.
- Le Conseil a fait des exposés en la matière aux groupes de l'industrie qui lui en ont fait la demande.
- Par suite de cette initiative, l'Office canadien de commercialisation du dindon a entrepris une étude comparative avec les transformateurs en 1999; l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair a effectué sa propre étude en 1998; et les Producteurs de poulet du Canada ont inséré une étude comparative dans leur plan stratégique 2000-2003.

Conseil national des produits agricoles (CNPA)

De concert avec AAC, élaborer une méthode plus efficace pour traiter les ordonnances de délégation de pouvoirs prises en vertu de la LCPA

- L'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* incombe au Conseil.
- Le Conseil a entrepris des discussions avec les agents de la Direction générale des politiques et de Justice Canada durant l'année pour examiner certaines récentes opinions juridiques qui ont eu des incidences sur l'application de la LCPA. On prévoit poursuivre les travaux pour mener à terme cette initiative.
- Le Conseil a traité trois demandes d'ordonnances de délégation nécessitant l'approbation du Cabinet et six demandes d'ordonnances et de règlements pris en vertu de la Loi.

De concert avec AAC et l'OCCHOIPC, améliorer la disponibilité, la ponctualité et l'utilité des statistiques sur l'industrie de la volaille, par l'intermédiaire du Conseil

- Le travail de modification du logiciel statistique se poursuit en vue d'améliorer les données sur la volaille. Le Conseil a travaillé étroitement avec AAC et le personnel de l'Agence pour réaliser ce projet.

Mettre en oeuvre le plan de communications du CNPA pour 1999-2000

- Les objectifs stratégiques énoncés dans le plan de communications de 1999-2000 comprenaient un appui accordé en matière de communications à la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie, ainsi que de plus nombreuses activités de rayonnement auprès des intervenants de notre industrie. D'importantes améliorations ont été apportées au site Web du Conseil pour accroître la quantité et la qualité de l'information offerte. En mars 2000, le Conseil a publié pour 1999 la deuxième revue annuelle générale de ses activités.

Élaborer une nouvelle vision stratégique pour le Conseil

- Le Conseil s'est réuni au début de février 2000 et a élaboré sa vision stratégique pour 2000-2003. Les intervenants de l'industrie ont été consultés, et le plan triennal a été diffusé aux divers secteurs de l'industrie et aux gouvernements.

RAPPORT GLOBAL

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faits saillants des progrès d'AAC

1999-2000 marque la deuxième année de mise en oeuvre de notre Stratégie triennale de développement durable (SDD). Quatre-vingt-douze pour cent de nos engagements ont été tenus ou sont en cours. Mieux encore, les décideurs du Ministère et du secteur se rendent mieux compte des avantages d'envisager les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable avant d'agir. Les enjeux ne sont plus examinés isolément; nous adoptons plutôt une approche plus holistique. Par exemple, il faut de grandes quantités d'eau pour irriguer les cultures et abreuver le bétail, mais plutôt que d'insister sur les mesures de conservation de l'eau, nous examinons les pratiques agricoles dans leur ensemble. Les avantages qui accompagnent le fait d'éloigner par des clôtures le bétail des cours d'eau et des lacs vont de la création d'un habitat sain pour la faune (aspect social), à la réduction de l'érosion du sol (aspect environnemental) en passant par la purification naturelle de l'eau et la réduction des inondations (aspect économique).

AAC a entrepris un examen interne du cadre de gestion actuel afin de s'assurer de la mise en place de systèmes appropriés en vue de l'application intégrale de notre première SDD. Les observations découlant de l'examen interne seront appliquées au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de notre deuxième SDD. L'intégration des secteurs d'activité et des quatre orientations stratégiques simplifie le processus de présentation de rapports et de suivi concernant les engagements pris dans le cadre de la SDD. Le tableau suivant donne un aperçu des réalisations d'AAC au cours du dernier exercice en regard des engagements de sa Stratégie de développement durable. Les progrès réalisés dans le cas de chacun de nos engagements se retrouvent à l'adresse www.agr.ca/policy/environment.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/ PRIORITÉS

PROGRÈS À CE JOUR/MESURES CORRECTIVES

1. Améliorer la compréhension

- Canaliser et améliorer les ressources d'analyse du Ministère et fournir une information appropriée et courante afin de favoriser une meilleure intégration des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décision sectorielle et ministérielle.

En raison du succès qu'a connu la Stratégie de gestion de l'environnement pour l'industrie porcine (SGEIP), une initiative environnementale dans le secteur de l'élevage (IEE) au coût de 1,3 million de dollars a été lancée. L'IEE, élaborée avec la collaboration des organisations d'éleveurs, s'inspirera de l'expérience de la SGEIP. Cette initiative aidera les éleveurs à régler les problèmes associés à l'environnement par la recherche ainsi que par le développement, l'évaluation et le transfert technologiques et par l'instauration d'un système de certification environnementale à l'intention de l'industrie porcine. Les recherches porteront principalement sur les technologies et les pratiques prêtes à être appliquées à la ferme et qui touchent à des dossiers communs à plus d'un groupe sectoriel ou d'une région du pays.

**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/
PRIORITÉS**

PROGRÈS À CE JOUR/MESURES CORRECTIVES

1. Améliorer la compréhension

- Intégrer les objectifs de protection de l'environnement dans les politiques, la législation et les programmes du Ministère.

AAC a procédé à 215 examens préalables de projets dans le cadre d'évaluations environnementales justifiées par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Des rapports d'étude exhaustifs ont été rédigés dans le cas de deux projets des Prairies : le projet d'aqueduc de Valley South Coop Ltd. et le projet de gazéification de Swan Valley.

2. Favoriser la gérance de l'environnement et des ressources

- Mettre au point des mécanismes qui encouragent l'adoption, par le secteur agricole et agroalimentaire, de pratiques qui favorisent les utilisations multiples et la gérance des ressources naturelles.

La majeure partie du secteur participe à la protection de l'habitat de la faune. Nature Canada, financé par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural d'AAC, reconnaît et récompense les gérants exemplaires du secteur agricole et sert à inculquer un sentiment de fierté face à ces réalisations. Les prix de Nature Canada, qui sont présentés publiquement aux lauréats chaque année, contribuent également à mieux sensibiliser le public aux activités de conservation et de gérance appliquées par le secteur. Nature Canada est administré par Habitat faunique Canada de concert avec la Fédération canadienne de l'agriculture.

3. Innover et trouver des solutions

- Par la recherche et le développement, accroître la disponibilité, pour le secteur, de systèmes et de technologies commercialement viables qui permettent de pallier les effets, sur l'environnement, des activités agricoles menées à la ferme et à l'extérieur.
- Délimiter les zones qui présentent le plus de risques sur le plan de l'environnement.

Une technique de manutention en anaérobiose du fumier, respectueuse de l'environnement, a été mise au point. Un prototype pleine grandeur a été installé dans une ferme de production. Le rendement de cette technologie dans les conditions de fonctionnement véritable sera évalué.

Des essais en serre ont été réalisés pour évaluer l'efficacité d'agents de lutte biologique contre les thrips qui affectent les tomates de serre.

La section agroclimatique des Prairies s'attache aux prévisions à longue échéance utilisables par le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un système exhaustif de surveillance de la sécheresse, engageant plusieurs partenaires provinciaux et fédéraux, a été mis en place.

**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/
PRIORITÉS**

PROGRÈS À CE JOUR/MESURES CORRECTIVES

**4. Saisir les possibilités
commerciales**

- Mieux sensibiliser le secteur aux possibilités et aux contraintes de la commercialisation et des échanges extérieurs respectueux de l'environnement et favoriser les interventions proactives.

- Faciliter la démonstration de la qualité environnementale de produits, de pratiques et de services assurés par le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Des recherches et des démonstrations pilotées par l'industrie, financées par le Fonds d'innovation agroalimentaire et réalisées par le Centre Canada-Saskatchewan de recherche sur la diversification de l'irrigation (CCSRDI) ont montré d'excellentes possibilités de développement et ont aidé à susciter de l'intérêt pour l'industrie des fines herbes et des épices. La production nutraceutique recèle de grandes possibilités de croissance.

Deux projets ont été l'objet d'une attention considérable, en l'occurrence l'utilisation de l'argousier faux-nerprun comme culture nutraceutique et le potentiel de peupliers hybrides pour des plantations de reboisement en vue de la production de panneaux de particules orientées et de la séquestration du carbone.

AAC a organisé un colloque regroupant 80 participants de divers ministères pour mieux les sensibiliser aux possibilités que recèlent les produits d'origine biologique au Canada.

RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS

Programme d'assurance-récolte

L'assurance-récolte est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu agricole en réduisant au minimum les effets économiques des pertes de récolte causées par des sinistres naturels comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le vent, le feu, les pluies diluviennes, la chaleur, la neige, les maladies imprévisibles, des infestations d'insectes et les dégâts causés par la faune. Même si l'assurance relève des provinces et que celles-ci sont chargées de l'élaboration et de la prestation du programme, le fédéral contribue de façon importante à son financement de façon à assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à coût abordable. Les contributions fédérales, qui ont totalisé 217 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1999-2000, ont été versées à des programmes provinciaux d'assurance-récolte. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA).

Ce programme volontaire est accessible aux agriculteurs de toutes les provinces pour presque toutes les cultures commerciales. Les cultures assurées et les caractéristiques du programme varient d'une province à l'autre selon leur acceptabilité agronomique et leur importance dans la province. Toutefois, tous les agriculteurs jouissent d'un niveau de production garanti de chaque culture assurée en fonction de leurs antécédents de production. Si la production baisse au-deçà du niveau garanti par suite d'un risque couvert, l'agriculteur est admissible à une indemnité. Le tableau ci-dessous indique les contributions fédérales du programme d'assurance-récolte pour 1999-2000 par province et les pertes récentes par province.

Contributions fédérales totales au programme d'assurance-récolte pour l'exercice 1999-2000 (en milliers de dollars)

| | Contribution fédérale aux primes d'assurance-récolte | Contribution fédérale aux coûts d'administration provinciaux | Contributions fédérales totales |
|-----------------------|--|--|---------------------------------------|
| Terre-Neuve | 65 | 53 | 118 |
| Île-du-Prince-Édouard | 552 | 206 | 758 |
| Nouvelle-Écosse | 158 | 247 | 405 |
| Nouveau-Brunswick | 1 329 | 610 | 1 939 |
| Québec ¹ | 10 978 | 6 418 | 17 396 |
| Ontario | 18 656 | 7 376 | 26 032 |
| Manitoba ¹ | 35 056 | 3 272 | 38 328 |
| Saskatchewan | 55 677 | 12 350 | 68 027 |
| Alberta ¹ | 45 697 | 11 236 | 56 933 |
| Colombie-Britannique | 6 423 | 1 132 | 7 555 |
| Total | 174 591 | 42 900 | 217 491 |

¹ Les primes d'assurance-récolte et les coûts d'administration comprennent l'indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine.

Source : Rapport sur les contributions fédérales de l'assurance-récolte (Pass CI-8) en date du 7 juillet 2000

Programme d'assurance-récolte par campagne agricole

| | N ^{bre} de producteurs | Superficies assurées | Couverture (en milliers de \$) | Primes totales (en milliers de \$) | Total des indemnités (en milliers de \$) | Ratio annuel des pertes | Ratio des indemnités cumulatives aux recettes cumulatives |
|------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------|---|
| Terre-Neuve | | | | | | | |
| 1996-1997 | 34 | 328 | 302 | 38 | 42 | 1,09 | 1,27 |
| 1997-1998 | 30 | 298 | 526 | 69 | 105 | 1,51 | 1,3 |
| 1998-1999 | 35 | 578 | 967 | 114 | 125 | 1,1 | 1,24 |
| 1999-2000 | 44 | 615 | 1 048 | 117 | 84 | 0,72 | 1,17 |
| Île-du-Prince-Édouard | | | | | | | |
| 1996-1997 | 146 | 25 518 | 21 016 | 2 039 | 1 948 | 0,96 | 0,9 |
| 1997-1998 | 151 | 26 920 | 23 970 | 2 172 | 823 | 0,38 | 0,87 |
| 1998-1999 | 175 | 37 797 | 25 099 | 1 486 | 1 707 | 1,15 | 0,87 |
| 1999-2000 | 191 | 45 627 | 35 853 | 2 188 | 2 700 | 1,23 | 0,89 |
| Nouvelle-Écosse | | | | | | | |
| 1996-1997 | 520 | 25 391 | 11 185 | 580 | 464 | 0,8 | 0,7 |
| 1997-1998 | 513 | 25 356 | 11 810 | 585 | 766 | 1,31 | 0,72 |
| 1998-1999 | 515 | 27 092 | 13 599 | 647 | 934 | 1,44 | 0,74 |
| 1999-2000 | 483 | 25 211 | 12 144 | 640 | 795 | 1,24 | 0,76 |
| Nouveau-Brunswick | | | | | | | |
| 1996-1997 | 246 | 34 059 | 26 618 | 4 225 | 3 398 | 0,8 | 1,26 |
| 1997-1998 | 205 | 31 770 | 23 862 | 3 591 | 1 467 | 0,41 | 1,21 |
| 1998-1999 | 407 | 87 501 | 36 807 | 3 533 | 982 | 0,28 | 1,15 |
| 1999-2000 | 402 | 89 648 | 38 359 | 3 185 | 1 273 | 0,40 | 1,11 |
| Québec | | | | | | | |
| 1996-1997 | 11 906 | 1 993 924 | 508 601 | 37 523 | 26 738 | 0,71 | 0,92 |
| 1997-1998 | 12 019 | 2 707 387 | 523 343 | 39 627 | 42 756 | 1,08 | 0,92 |
| 1998-1999 | 12 085 | 2 824 327 | 542 582 | 41 732 | 14 891 | 0,36 | 0,88 |
| 1999-2000 | 12 236 | 2 983 028 | 591 713 | 42 226 | 9 986 | 0,24 | 0,84 |
| Ontario | | | | | | | |
| 1996-1997 | 18 300 | 3 176 820 | 1 155 723 | 64 084 | 78 170 | 1,22 | 0,82 |
| 1997-1998 | 17 411 | 3 294 996 | 1 085 885 | 72 806 | 40 743 | 0,56 | 0,8 |
| 1998-1999 | 17 610 | 3 483 499 | 1 110 829 | 80 887 | 34 684 | 0,43 | 0,77 |
| 1999-2000 | 19 366 | 3 684 599 | 1 184 988 | 70 884 | 32 809 | 0,46 | 0,75 |
| Manitoba | | | | | | | |
| 1996-1997 | 14 609 | 8 070 185 | 755 346 | 82 465 | 11 265 | 0,14 | 0,94 |
| 1997-1998 | 14 576 | 8 283 500 | 900 606 | 97 414 | 32 791 | 0,34 | 0,88 |
| 1998-99 | 13 886 | 8 323 373 | 884 096 | 93 650 | 33 964 | 0,36 | 0,83 |
| 1999-2000 | 13 343 | 7 526 485 | 855 239 | 85 534 | 42 000 | 0,49 | 0,8 |
| Saskatchewan | | | | | | | |
| 1996-1997 | 38 100 | 18 936 911 | 1 627 810 | 212 350 | 64 603 | 0,3 | 1,08 |
| 1997-1998 | 36 031 | 20 329 999 | 1 582 382 | 185 493 | 85 910 | 0,46 | 1,05 |
| 1998-1999 | 36 626 | 21 830 097 | 1 627 406 | 194 862 | 93 131 | 0,48 | 1,02 |
| 1999-2000 | 33 528 | 20 621 715 | 1 597 512 | 180 876 | 119 502 | 0,66 | 1 |
| Alberta | | | | | | | |
| 1996-1997 | 16 367 | 8 444 424 | 802 781 | 122 315 | 55 647 | 0,45 | 0,89 |
| 1997-1998 | 17 705 | 9 542 294 | 914 382 | 142 744 | 71 602 | 0,5 | 0,87 |
| 1998-1999 | 17 800 | 12 254 843 | 1 017 403 | 155 658 | 101 561 | 0,65 | 0,85 |
| 1999-2000 | 17 464 | 11 759 621 | 1 055 454 | 149 695 | 68 430 | 0,46 | 0,83 |
| Colombie-Britannique | | | | | | | |
| 1996-1997 | 1 245 | 94 270 | 82 916 | 7 702 | 5 200 | 0,68 | 1,01 |
| 1997-1998 | 1 673 | 250 627 | 146 148 | 7 797 | 17 093 | 2,19 | 1,07 |
| 1998-1999 | 1 953 | 341 466 | 185 642 | 11 424 | 1 715 | 0,15 | 1,01 |
| 1999-2000 | 2 252 | 421 760 | 231 714 | 13 803 | 5 009 | 0,36 | 0,97 |
| Canada | | | | | | | |
| 1996-1997 | 101 473 | 40 801 830 | 4 992 298 | 533 321 | 247 475 | 0,46 | 0,97 |
| 1997-1998 | 100 314 | 44 493 147 | 5 212 914 | 552 298 | 294 056 | 0,53 | 0,94 |
| 1998-1999 | 101 092 | 49 210 573 | 5 444 430 | 583 993 | 283 696 | 0,49 | 0,91 |
| 1999-2000 | 99 309 | 47 158 309 | 5 604 024 | 549 148 | 282 588 | 0,51 | 0,89 |

Source : Sommaire de la participation à l'assurance-récolte - Canada (PASS/IDIS CI-3), en date du 7 juillet 2000.

Nota : Les chiffres sont assujettis à un examen final des états financiers provinciaux vérifiés.

Programme fédéral de réassurance-récolte

Les dispositions de réassurance prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) offrent aux provinces le moyen de partager avec le fédéral les lourdes pertes que peut occasionner un programme d'assurance-récolte. Les dispositions fédérales de réassurance ont été offertes aux provinces en 1965.

Fonctionnement

- Une partie des primes annuelles d'assurance-récolte d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Ces primes varient selon le risque de paiement pour chaque province.
- Un paiement du compte fédéral de réassurance à une province intervient lorsque les paiements d'indemnité d'assurance-récolte aux producteurs dépassent les réserves de primes accumulées de la province et une franchise de 2,5 p. 100 de la responsabilité financière à l'égard de l'assurance-récolte de la province (couverture).
- Toute indemnité restante est ensuite partagée avec les provinces au prorata de 75/25 p. 100, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds en souffrance du Trésor fédéral sont remboursées à l'aide des primes de réassurance futures.

En 1999-2000 quatre provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont participé à ce programme de réassurance en collaboration avec le gouvernement fédéral. Le tableau ci-dessous montre qu'un total de 14,7 millions de dollars en primes a été perçu et qu'aucun paiement de réassurance n'a été effectué en 1999-2000 grâce à des conditions de récolte favorables. Le 31 mars 2000, le compte de réassurance fédéral affichait un excédent de 41 millions de dollars.

Caisse de réassurance-récolte par exercice financier (en milliers de \$)

| | Chiffres réels 1996-1997 | Chiffres réels 1997-1998 | Chiffres réels 1998-1999 | Chiffres réels 1998-2000 |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Nouvelle-Écosse ¹ | | | | |
| Solde d'ouverture | 730 | 752 | 752 | 752 |
| Recettes | 22 | - | - | - |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Solde de clôture | 752 | 752 | 752 | 752 |
| Nouveau-Brunswick | | | | |
| Solde d'ouverture | -7 869 | (7 239) | (4 396) | (3 124) |
| Recettes | 630 | 838 | 507 | 670 |
| Dépenses ² | - | 2 005 | 765 | - |
| Solde de clôture | -7 239 | -4 396 | (3 124) | (2 454) |
| Ontario ³ | | | | |
| Solde d'ouverture | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Solde de clôture | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Manitoba | | | | |
| Solde d'ouverture | -28 560 | (15 208) | (7 399) | (2 926) |
| Recettes | 13 352 | 7 809 | 4 473 | 449 |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Solde de clôture | -15 208 | -7 399 | (2 926) | (2 477) |
| Saskatchewan | | | | |
| Solde d'ouverture | -290 876 | (258 032) | (64 493) | (45 710) |
| Recettes | 30 725 | 31 539 | 18 783 | 13 611 |
| Dépenses ² | 2 119 | 162 000 | - | - |
| Solde de clôture | -258 032 | (64 493) | (45 710) | (32 099) |
| Alberta | | | | |
| Solde d'ouverture | 41 587 | 58 060 | 76 499 | 77 222 |
| Recettes | 16 473 | 18 439 | 723 | 3 |
| Dépenses | - | - | - | - |
| Solde de clôture | 58 060 | 76 499 | 77 222 | 77 225 |
| Canada | | | | |
| Solde d'ouverture | -284 979 | (221 658) | 972 | 26 223 |
| Recettes | 61 202 | 58 625 | 24 486 | 14 733 |
| Dépenses | 2 119 | 164 005 | 765 | - |
| Solde de clôture | -221 658 | 972 | 26 223 | 40 956 |

1. La Nouvelle-Écosse a cessé sa participation au programme à la fin de l'exercice 1996-1997 à cause de l'excédent important de sa caisse d'assurance-récolte provinciale.

2. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé leur enveloppe fédérale de protection du revenu disponible pour réduire leur déficit de réassurance : le Nouveau-Brunswick en 1997-1998 et en 1998-1999 et la Saskatchewan en 1996-1997 et en 1997-1998.

3. L'Ontario a quitté le programme au cours de l'exercice financier 1968-1969.

Compte de stabilisation du revenu net

Le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui a été créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN, vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 1998 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 1998). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 1998, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 % des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 1998, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 %, pour l'Alberta;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 % des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- (e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 % par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 %) et calculée sur les dépôts des participants; moins,
- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1996, 1997 et 1998. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g).

Compte de stabilisation du revenu net - État des actifs nets des participants au programme (dollars)

| ACTIFS | 31 mars | 31 mars | 31 mars |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | 1998 | 1999 ¹ | 2000 (non vérifié) |
| Comptant | | | |
| Comptant dans les comptes des participants (a) + (c) - (g) | | | |
| Fonds 1 | 1 213 755 032 | 1 412 844 333 | 1 547 771 357 |
| Fonds 2 (b),(d),(e),(f) - (g) | 1 242 484 701 | 1 416 830 365 | 1 543 713 138 |
| | 2 456 239 733 | 2 829 674 698 | 3 091 484 495 |
| Comptes débiteurs | | | |
| Participants | 1 251 520 | 5 806 059 | 5 946 161 |
| Établissements financiers - intérêt sur les comptes participants | 8 975 360 | 10 903 359 | 11 712 327 |
| Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt Fédéral | 5 576 964 | 10 563 026 | 10 743 262 |
| Provinces | 3 997 118 | 6 636 889 | 5 547 782 |
| | 19 800 962 | 33 909 333 | 33 949 532 |
| Actifs totaux | 2 476 040 695 | 2 863 584 031 | 3 125 434 027 |
| PASSIF | | | |
| Retraits des participants payables | 24 327 768 | 31 840 306 | 32 699 447 |
| Actifs nets des participants au programme | 2 451 712 927 | 2 831 743 725 | 3 092 734 580 |

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 1998 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 1999 (année de stabilisation 1997).

**Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) —
État des variations des actifs nets des participants au programme (dollars)**

| | Année(s) de stabilisation (note 2) | | |
|---|------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| | 1996 | 1997 ¹ | 1998 (non vérifié) |
| Dépôts des participants | | | |
| Donnant droit à la contribution de contrepartie (a) | 313 153 992 | 353 150 538 | 352 669 168 |
| Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c) | 27 962 085 | 14 775 232 | 15 671 134 |
| Autre | 66 674 | 35 666 | 1 709 240 |
| | 341 182 751 | 367 961 436 | 370 049 542 |
| Contributions de contrepartie gouvernementales (b) | | | |
| De base : | | | |
| Fédérales | 202 477 369 | 227 713 389 | 225 255 202 |
| Provinciales | 74 001 655 | 84 088 716 | 83 919 584 |
| Bonifiées : | | | |
| Fédérales | 18 248 399 | 18 476 868 | 19 645 043 |
| Provinciales | 18 426 569 | 20 244 466 | 22 078 663 |
| | 313 153 992 | 350 523 439 | 350 898 492 |

État des actifs nets des participants au programme (dollars), suite

| | Année(s) de stabilisation (note 2) | | |
|---|---|-------------------------|-------------------------------|
| | 1996 | 1997¹ | 1998 (non vérifié) |
| Autres contributions gouvernementales (b) | | | |
| Fédérales | 40 038 | 50 719 | 76 850 843 |
| Provinciales | 40 038 | 43 525 | 17 740 505 |
| | 80 076 | 94 244 | 94 591 348 |
| Intérêt | | | |
| Intérêt ordinaire | | | |
| Trésor (d) | 35 670 045 | 56 714 829 | 62 878 932 |
| Établissements financiers (e) | 38 905 311 | 55 233 997 | 57 990 684 |
| Majoration d'intérêt (f) | | | |
| Fédérale | 18 257 486 | 22 126 298 | 24 427 399 |
| Provinciale | 12 116 731 | 14 738 494 | 16 472 693 |
| | 104 949 573 | 148 813 618 | 161 769 708 |
| Augmentation des actifs nets | 759 366 392 | 867 392 737 | 977 309 090 |
| Retraits des participants (g) | | | |
| Fonds 1 | 92 663 631 | 161 743 023 | 238 512 157 |
| Fonds 2 | 157 011 980 | 317 425 246 | 469 366 669 |
| | 249 675 611 | 479 168 269 | 707 878 826 |
| Part des coûts d'administration (g) | 8 251 583 | 8 193 670 | 8 439 409 |
| Baisse des actifs nets | 257 927 194 | 487 361 939 | 716 318 235 |
| Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation | 501 439 198 | 380 030 798 | 260 990 855 |
| Actifs nets — Début de l'année de stabilisation | 1 950 273 729 | 24 517 129 272 | 831 743 725 |
| Actifs nets — Fin de l'année de stabilisation | 2 451 712 927 | 2 831 743 725 | 3 092 734 580 |

1. Les chiffres comparatifs de 1997 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2000 (année de stabilisation 1998).
2. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Programmes complémentaires particuliers par province

Les programmes complémentaires sont issus des accords fédéraux et provinciaux portant sur le besoin d'amener les agriculteurs à assurer de plus en plus leur bien-être économique en assumant les conséquences de leurs risques au lieu de dépendre sur le secours du gouvernement. Les programmes complémentaires particuliers par province s'inscrivent dans quatre grandes catégories :

1. Programmes de développement et de recherche de l'industrie - programmes visant à améliorer la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur par le biais de la recherche, du développement, de la formation et de la promotion, etc.

| Province | Titre du programme | 1998-1999 Financement fédéral (en milliers de \$) | 1999-2000 Financement fédéral (en milliers de \$) |
|----------------------|---|--|--|
| Colombie-Britannique | Fonds d'investissement en agriculture (développement) | 7 267 | - |
| | Développement de l'agriculture de la rivière de la Paix | 142 | 313 |
| Alberta | Fonds de développement | 2 155 | 3 323 |
| Manitoba | Recherche et développement | 50 | 1 154 |
| Ontario | Programmes de développement | 3 000 | 3 000 |
| Nouvelle-Écosse | Fonds de développement de la pomiculture | 69 | 143 |
| | Technologie 2000 | 494 | 405 |
| | Recherche et développement pour le grain et le fourrage | - | 73 |
| | Promotion et sensibilisation | 81 | 13 |
| Terre-Neuve | Innovations agroalimentaires | 1 749 | 1 173 |

2. Programmes d'exploitation agricole (sinistre) — programmes en cas de sinistres ne relevant pas de la CSRN basés sur les profits bruts des unités agricoles individuelles.

| Province | Titre du programme | 1998-1999 Financement fédéral (milliers de \$) | 1999-2000 Financement fédéral (milliers de \$) |
|-----------------------|---|---|---|
| Alberta | Programme de soutien du revenu en cas de calamité | - | 12 000 |
| Île-du-Prince-Édouard | Programme d'assurance en cas de désastre agricole | 815 | - |

3. Programmes de passage à l'agro-global - programmes créés en vue d'aider le secteur à passer sans problèmes au système de protection du revenu agro-global.

| Province | Titre du programme | 1998-1999 Financement fédéral (en milliers de \$) | 1999-2000 Financement fédéral (en milliers de \$) |
|----------|-------------------------------|--|--|
| Ontario | Programme de revenu du marché | 10 000 | - |

4. Autres

| Province | Titre du programme | 1998-1999 Financement fédéral (en milliers de \$) | 1999-2000 Financement fédéral (en milliers de \$) |
|-----------------------|--|--|--|
| Ontario | Programme de revenu du marché | 10 000 | - |
| Saskatchewan | Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par le gros gibier | 5 870 | - |
| | Introduction de nouvelles cultures | 15 000 | - |
| | Fonds de prévention des dommages causés par la sauvagine | 12 000 | - |
| | Indemnité de non-ensemencement | | 5 657 |
| Manitoba | Indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la faune | 130 | 292 |
| | Indemnité de la prédation du bétail | 87 | 83 |
| Québec | Contribution fédérale au revenu agricole | | |
| | Assurance de la stabilisation (ASRA) | 14 926 | 20 069 |
| | Contribution fédérale supplémentaire à ASRA | 26 932 | 14 790 |
| Nouveau- Brunswick | Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick | - | 68 |

Nota : Le Régime d'assurance-revenu brut (RARB) s'est terminé en 1995-1996. En 1999-2000, les coûts de cessation s'élèvent à 99 115 \$ contre 139 981 \$ en 1998-1999.

Plan tripartite national de stabilisation

Le Plan tripartite national de stabilisation (PTNS) pour les betteraves sucrières au Manitoba était le dernier plan (PTNS) de marchandises en vigueur et a été résilié à la fin de la campagne agricole de 1996-1997. Les calculs finaux du programme ont été terminés en 1998-1999 à la suite de l'écoulement des récoltes de 1996-1997. Le programme a donné un excédent qui a été distribué proportionnellement parmi les producteurs, les provinces participantes et le gouvernement fédéral. Ce fut la dernière récolte de betteraves sucrières au Manitoba après la fermeture de la raffinerie de sucre de Winnipeg.

| Soldes des comptes des plans tripartites nationaux de stabilisation (comptes actifs seulement) pour l'exercice clos le 31 mars 2000 (en milliers de dollars) | |
|---|--------------------------------|
| | Betteraves sucrières II |
| Solde d'exploitation initial | 7 827 |
| Plus : | |
| Primes des producteurs | - |
| Contributions provinciales | 3 682 |
| Contributions fédérales | 633 |
| Intérêts créditeurs | 74 |
| Recouvrement des paiements de stabilisation en trop | - |
| Recettes totales | 74 |
| Moins : | |
| Répartition de l'excédent | 7 901 |
| Intérêts débiteurs | - |
| Dépenses totales | 7 901 |
| Solde de clôture | 7 827 |

Rapport annuel pour la campagne agricole 1999-2000

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. La Loi, divisée en trois parties, fusionne quatre lois, soit la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes* (LPA), la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (LPAGP), la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA) et la *Loi sur l'Office des produits agricoles*. Elle contient en outre les dispositions d'exonération d'intérêt sur les avances au comptant qui étaient autrefois consenties dans le cadre du Programme d'accroissement des liquidités. La campagne agricole de 1999 marque la deuxième année de fonctionnement des programmes dans le cadre de la nouvelle loi.

Programme de paiements anticipés

En vertu du Programme de paiements anticipés (PPA), le gouvernement garantit le remboursement des avances consenties par les organismes de producteurs à leurs membres pour accroître leurs liquidités au moment de la récolte ou après. Chaque producteur peut ainsi obtenir jusqu'à 250 000 \$, montant pour lequel le gouvernement paie les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ avancée à chacun des producteurs. Les avances, fondées sur la garantie que constitue la récolte entreposée par les producteurs, sont remboursées au moment de la vente de la récolte. Dans le cas où le producteur ne rembourse pas l'avance consentie, le gouvernement indemnise l'organisme de producteurs pour l'avance et le producteur se trouve endetté à l'égard de la Couronne pour le montant du paiement.

Les avances ont pour but d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Elles leur permettent de vendre leurs récoltes plus tard au cours de la saison, au moment où la situation du marché peut entraîner de meilleurs prix. Comme les récoltes sont commercialisées tout au long de l'année, le programme encourage une commercialisation plus ordonnée.

Pour la campagne 1999-2000, le Ministère a conclu cinquante-et-un (51) accords avec des organismes de producteurs à travers le Canada, notamment la Commission canadienne du blé. Ces organismes ont consenti des avances à environ 45 714 producteurs pour une valeur de 844,5 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 37,5 millions de dollars sur la campagne agricole 1998-1999. Au cours de l'exercice 1999-2000, le Ministère a payé 14,8 millions de dollars d'intérêts liés à ces accords. Comme ces accords couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 1999 et qu'ils sont en vigueur jusqu'à l'automne 2000, les organismes pourront présenter des réclamations basées sur la garantie du gouvernement qu'après cette période.

| Campagne | Nombre d'organismes | Avances à la Commission canadienne du blé (en millions de dollars) | Avances à d'autres organismes que la CCB (en millions de dollars) | Total des avances consenties | Paiements de sommes dues (en millions de dollars) | Total des coûts d'intérêt (en millions de dollars) |
|-----------|---------------------|---|--|------------------------------|--|---|
| 1995-1996 | 50 | 542 | 212 | 754 | 6,9 | 18,3 |
| 1996-1997 | 47 | 875 | 272 | 1 147 | 26,6 | 16,3 |
| 1997-1998 | 45 | 533 | 237 | 770 | 6,4 | 12,3 |
| 1998-1999 | 45 | 468 | 339 | 807 | 4,5 | 20,2 |
| 1999-2000 | 51 | 514 | 330 | 844 | N/D | 14,8 |

Nota :

- 1) Les données fournies pour les campagnes 1997 et 1998 concernent le PPA dans le cadre de la LPCA. Les données historiques pour les campagnes 1992 à 1996 inclusivement sont celles de l'ancienne LPA et de l'ancienne LPAGP.
- 2) Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole qui s'étend à peu près du 31 juillet au 1^{er} août et, par conséquent, ne coïncide pas avec l'exercice financier du gouvernement. Par conséquent, les montants fournis pour les coûts d'intérêt ne sont pas les mêmes que dans les Comptes publics qui sont fournis pour un exercice financier.
- 3) Représente le total des coûts d'intérêt au 17 juillet dernier pour la campagne 1999-2000. La campagne agricole se termine à l'automne.

Programme de mise en commun des prix

La nouvelle loi incorpore les dispositions de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA) au Programme de mise en commun des prix (PMCP). Le programme vise à faciliter la commercialisation des produits agricoles admissibles sous un régime coopératif. Dans le cadre du PMCP, comme c'était le cas pour l'ancienne LVCPA, le gouvernement garantit un prix de gros minimal moyen pour les produits agricoles vendus par une agence de commercialisation. L'accord de garantie des prix conclu par les agences de commercialisation protège les cultivateurs contre les baisses imprévues des prix du marché pour leurs produits et couvre le paiement initial versé aux producteurs plus les coûts assumés par les agences pour commercialiser le produit, jusqu'à un plafond établi. La garantie de prix aide les agences à obtenir le financement qui leur permettra de verser le paiement initial et de financer leurs activités de commercialisation tandis que les institutions financières considèrent que la garantie du gouvernement cautionne le prêt. Les agences de commercialisation versent le paiement initial au producteur au moment de la livraison du produit agricole. La garantie de prêt est fondée sur le prix de gros moyen prévu pour une campagne agricole donnée. Si le prix de gros moyen obtenu par les agences de commercialisation était inférieur au prix garanti, le gouvernement rembourserait la différence à l'agence en puisant dans le Trésor.

Pour la campagne 1999-2000, plus de 197 millions de dollars de garanties des prix ont été accordées, en vertu de la LVCPA, à six agences de commercialisation du Canada, ce qui a profité à près de 21 439 producteurs. Aucune indemnité n'est prévue pour cette campagne. Toutefois, on pourrait recevoir des demandes d'indemnisation plus tard, puisque les agences de commercialisation ne peuvent présenter de réclamations basées sur la garantie du gouvernement qu'après la vente de la totalité des produits agricoles. Durant l'année financière 1999-2000, un paiement de 405 000 \$ a été effectué en vertu de l'ancienne LVCPA relativement à une entente conclue avec la Eastern Ontario Vegetable Growers' Cooperative Inc. pour la campagne agricole 1991-1992.

Sommaire rétrospectif des ententes conclues en vertu du PMCP et de la LVCPA

| Campagne | Nombre d'agences de commercialisation | Nombre de producteurs | Garanties totales (en milliers de dollars) | Paiements de sommes dues (en milliers de dollars) |
|--------------|---------------------------------------|-----------------------|---|--|
| 1995-1996 | 8 | 21 900 | 298 738 | |
| 1996-1997 | 4 | 21 222 | 183 979 | 17 285* |
| 1997-1998 | 5 | 21 050 | 160 520 | |
| 1998-1999 | 5 | 20 650 | 191 494 | |
| 1999-2000 | 6 | 21 439 | 197 358 | |
| Total | | | 1 032 089 | 17 285 |

* Ontario Wheat Producers Marketing Board \$17 285 421 (1996-1997)

Nota : Les données fournies pour les campagnes agricoles 1997, 1998 et 1999 concernent le PMCP assujetti à la LVCPA. Les données historiques fournies pour les campagnes agricoles 1995 et 1996 inclusivement concernent les ententes conclues en vertu de l'ancienne LVCPA.

RAPPORT ANNUEL DE LA LPAACFC

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) appuie les agriculteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur facilitant l'accès à un financement à moyen terme avec des modalités raisonnables en vue d'améliorer leurs actifs agricoles, renforcer leur production et améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette Loi, le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 % d'une perte subie par l'établissement de crédit. Ces prêts sont établis jusqu'à 80 % de la valeur estimée courante du bien ou du coût d'achat du bien, selon le moindre des deux montants. Les agriculteurs et leurs coopératives de commercialisation doivent présenter leurs demandes de prêt directement auprès d'un établissement de crédit.

Le nouveau règlement de la LPAACFC est entré en vigueur le 31 mai 1999. Les principaux changements sont les suivants: 1) le taux d'intérêt pour les prêts à taux fixe est maintenant calculé d'après une formule fondée sur le taux d'intérêt s'appliquant aux prêts hypothécaires résidentiels (elle était auparavant fondée sur le taux préférentiel); 2) une augmentation des frais d'enregistrement payés par l'emprunteur, lesquels passent de 0,50 % du montant du prêt à 0,85 %.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1995. Au cours des cinq dernières années, la LPAACFC a versé plus de 1,8 milliard de dollars en garanties de prêts au secteur agricole. Durant cette même période, les recettes ont dépassé les versements d'environ 3,3 millions de dollars.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, on a consenti 7 628 prêts pour un total d'environ 216 millions de dollars, tandis qu'en 1998-1999 on avait consenti 8 641 prêts pour un total de 259 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 17 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 1988, on a versé et enregistré une somme de 3,4 milliards de dollars en prêts dans le cadre de la LPAACFC. On estime à un milliard de dollars le montant des prêts courants et les demandes d'indemnisation versées par le gouvernement correspondent à environ 1 % des prêts émis. Le recouvrement de ces demandes au cours de cette période représente 0,42 % du montant des prêts garantis, ce qui équivaut à 0,54 % du montant net des demandes d'indemnisation versées. La responsabilité éventuelle du gouvernement concernant les prêts courants est de 413 millions de dollars.

| Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative — Statistiques générales (en milliers de dollars) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Nombre de nouveaux prêts enregistrés | 14 806 | 16 250 | 15 946 | 8 641 | 7 628 |
| Valeur des nouveaux prêts enregistrés | 371 922 | 488 759 | 516 885 | 259 174 | 215 998 |
| Demandes d'indemnisation versées | 1 537 | 1 664 | 691 | 2 258 | 881 |
| Frais d'enregistrement des prêts | 1 860 | 2 443 | 2 599 | 1 296 | 1 630 |
| Recouvrement des demandes versées | 1 149 | 1 199 | 791 | 709 | 308 |
| Frais administratifs | 567 | 567 | 567 | 1 000 | 1 000 |
| Profits nets | 905 | 1 411 | 2 132 | (1 253) | 57 |

Nota : Les demandes d'indemnisation versées au cours d'un exercice financier ne sont pas nécessairement reliées aux prêts émis au cours de cet exercice et peuvent comprendre des demandes d'indemnisation versées pour des prêts émis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (LPAA).

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1000

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse
du Ministère est le 930, avenue Carling.

Réseau World Wide Web :

<http://www.agr.ca>

Telnet : www.agr.ca (login : guest)

Système d'affichage électronique :

Canada : 1-800-234-4410

Ottawa : (613) 759-1100

Voix ou télécopieur-sur-demande :

Canada : 1-800-346-2222

Ottawa : (613) 759-6650

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE

Samy Watson

Sous-ministre
(613) 759-1034
watsons@em.agr.ca

Diane Vincent

Sous-ministre déléguée
(613) 759-1091
vincentdi@em.agr.ca

PERSONNES-RESSOURCES DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Mark Corey

Sous-ministre adjoint
**Direction générale des services à l'industrie et
aux marchés**
(613) 759-7561
coreym@em.agr.ca

Yaprak Baltacioglu

Sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques stratégiques
(613) 759-7349
baltaciogluy@em.agr.ca

Douglas Hedley

Sous-ministre adjoint par intérim
**Direction générale des programmes financiers
pour l'agriculture**
(613) 759-7243
hedleyd@em.agr.ca

George Shaw

Directeur général
Direction générale des communications
(613) 759-7964
shawg@em.agr.ca

Sharon McKay

Directrice générale
Direction générale des ressources humaines
(613) 759-1196
mckays@em.agr.ca

D^r Brian Morrissey

Sous-ministre adjoint
Direction générale de la recherche
(613) 759-7794
morrisseyb@em.agr.ca

Andrew Graham

Sous-ministre adjoint
Direction générale des services intégrés
(613) 759-6811
grahaman@em.agr.ca

Judith Moses

Sous-ministre adjointe
Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives
(613) 759-1091
mosesj@em.agr.ca

Elizabeth Massey

Directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel
Phase 2
6, promenade Antares, pièce 12
Nepean (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@em.agr.ca

Elaine Lawson

Directrice générale
Direction générale de l'examen des programmes
(613) 759-6470
lawsone@em.agr.ca

Bernie Sonntag
Directeur général
**Administration du rétablissement agricole
des Prairies**
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, pièce 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
pf10354@em.agr.ca

Lynden Johnson
Directeur exécutif
Secrétariat rural
(613) 759-7133
johnsly@em.agr.ca

Lynden Hillier
Directeur exécutif
Secrétariat aux coopératives
(613) 759-7195
hilliel@em.agr.ca

PERSONNES-RESSOURCES DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Mark Corey
Responsable
Croissance des marchés
(613) 759-7561
coreym@em.agr.ca

Andrew Graham
Responsable
Saine gestion du Ministère
(613) 759-6811
grahaman@em.agr.ca

Bernie Sonntag
Responsable
Innovations pour un avenir durable
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, pièce 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
pf10354@em.agr.ca

Douglas Hedley/Yaprak Baltacioglu
Responsables
**Fondation solide pour le secteur et les
collectivités rurales**
(613) 759-7243/(613) 759-7349
hedleyd@em.agr.ca/baltacioglu@em.agr.ca

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Barry W. Senft
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains
303, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
bsenft@cg.ca
Site Web : www.cg.ca

Cynthia Currie
Présidente
Conseil national des produits agricoles
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2299
curriec@em.agr.ca

Ron Doering
Président
**Agence canadienne d'inspection des
aliments**
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
rdoering@em.agr.ca
Site Web : www.cfia-acia.agr.ca

Guy Jacob
Président
Commission canadienne du lait
1525, avenue Carling, pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
gjacob@em.agr.ca
Site Web : www.cdc.ca

John J. Ryan
Président et PDG
Société du crédit agricole
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca



SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS



1 Nous espérons que vous avez apprécié le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour 1999-2000. Votre rétroaction est importante pour nous! Veuillez remplir ce court sondage et nous faire part de votre opinion.

Veuillez cocher la case qui vous décrit le mieux :

- Député fédéral
- Membre du Sénat du Canada
- Député provincial
- Pourvoyeur de services au secteur agricole (comptable, avocat, consultant)
- Producteur primaire
- Exploitant d'agro-entreprise
- Association agricole
- Universitaire/enseignant
- Bibliothécaire
- Grand public
- Autre (veuillez préciser) _____

2 À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez évaluer à quel point le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour 1999-2000 communique clairement ce qui suit :

| TRÈS CLAIR 1 | CLAIR 2 | PEU CLAIR 3 | PAS CLAIR DU TOUT 4 |
|-----------------|------------|----------------|------------------------|
|-----------------|------------|----------------|------------------------|

- ___ mandat d'AAC
- ___ réalisations d'AAC selon le secteur d'activité
- ___ information financière
- ___ rapports annuels et information supplémentaire

3 Au moyen de l'échelle ci-dessous, veuillez évaluer les éléments suivants du document :

| EXCELLENT 1 | TRÈS BON 2 | MOYEN 3 | INFÉRIEUR À LA MOYENNE 4 | MÉDIOCRE 5 |
|----------------|---------------|------------|-----------------------------|---------------|
|----------------|---------------|------------|-----------------------------|---------------|

- ___ Le contenu était-il utile?
- ___ Le rapport était-il facile à lire?
- ___ Les représentations graphiques étaient-elles utiles?

- 4** N'hésitez pas à nous faire part de toute observation additionnelle à propos du rapport.

Veillez envoyer votre sondage rempli ou vos observations :

Par courrier :

Direction de la planification stratégique
Direction générale des services intégrés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling, 8109C
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Par télécopieur :

(613) 759-6728

Par courriel :

haddockb@em.agr.ca
mcewenc@em.agr.ca

Nous vous remercions de votre coopération!

SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS

